

La Révolution prolétarienne

REVUE SYNDICALISTE REVOLUTIONNAIRE

La politique de nos moyens

Louis MERCIER

Un bilan
de la contre-révolution russe

Roger HAGNAUER

La condition ouvrière
dans la Loire jusqu'au début
du XX^e siècle

U. THEVENON

Le féminisme universitaire

Marthe BIGOT

Force et faiblesse
des syndicats allemands

Gustave STERN

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue syndicaliste révolutionnaire
(mensuelle)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Six mois 600 fr.
Un an 1.000 fr.

EXTERIEUR

Six mois 700 fr.
Un an 1.200 fr.

Le numéro : 100 francs.

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

concernant la Rédaction
et l'Administration à la
Révolution prolétarienne

14, rue de Tracy — PARIS (2^e)
Téléphone : CENTral 17-08

PERMANENCE

Tous les soirs, de 18 à 19 heures
le samedi, de 17 à 19 heures

UTILISER POUR LES ENVOIS
DE FONDS

notre compte chèques postaux
Révolution prolétarienne 734-99 Paris

Sommaire du N° 102 - Février 1956

| | |
|---|----------------|
| La politique de nos moyens | Louis MERCIER |
| Camps de concentration en Algérie ! Témoignage d'un détenu libéré | Omar HARAIGUE |
| Notes d'économie et de politiques | |
| Seconde liquidation. — Le pacte de Bagdad, idiotie militaire autant que politique. — Prix et salaires (suite). — Les gratte-ciel, remède à la congestion de Paris | Robert LOUZON |
| Lettre de Djakarta : L'Indonésie au XX ^e siècle | SALTAS |
| Force et faiblesse des syndicats allemands. | G. STERN |
| Lettre de Tunis | J.-P. FINIDORI |
| Un bilan de la contre-révolution russe .. | Roger HAGNAUER |
| Le féminisme universitaire | Marthe BIGOT |
| La condition ouvrière dans la Loire et chez les mineurs en particulier, jusqu'au début du XX ^e siècle | U. THEVENON |
| A propos du Jacquet « Refus de parvenir » : Constatations et remarques. | |
| A propos d'un livre sur l'Algérie : Lettre ouverte à Francis et Colette Jeanson .. | Y. DECHEZELLE |
| La vie des Cercles : Conférence syndicaliste de Puteaux. — Cercle Zimmerwald. | |
| Propos condensés : Réactions désespérées. — De la tragédie à l'espoir... — Objectivité orientée | R. H. |
| Parmi nos lettres : L'Egypte et la laïcisation. — Egypte et Palestine. — Réformes culturelles et révolutions politiques. — Une suggestion de Grèce. | |

LA LIGUE SYNDICALISTE

La Ligue syndicaliste se propose :

1) De travailler à la renaissance du syndicalisme révolutionnaire en faisant prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser le maximum d'action contre le patronat et contre l'Etat ; d'unir les militants de bonne volonté à quelque organisation qu'ils appartiennent ; de leur rappeler que le syndicat est le groupement essentiel de la classe ouvrière et son meilleur outil pour la revendication et pour la révolution ;

2) De défendre l'indépendance du syndicalisme à l'égard du patronat et du gouvernement comme à l'égard des partis. La charte d'Amiens vaut en 1952 comme en 1906. La théorie de la direction unique du parti et des syndicats, c'est-à-dire du rôle dirigeant du parti, conduit la C.G.T. à n'être qu'un instrument entre les mains du parti stalinien et par là de l'Etat policier totalitaire russe. La politique de la présence sans mandat ni garanties rend la C.G.T.-F.O. et la C.F.T.C. dépendantes du gouvernement et les fait participer à son impuissance ;

3) De rappeler que l'unité syndicale brisée aujourd'hui se refera le jour où les travailleurs auront repris en main leurs organisations, mais qu'elle implique une maison confédérale habitable pour tous les syndiqués, la démocratie syndicale étant respectée du haut en bas de la Confédération, les fonctionnaires syndicaux ne se considérant pas comme une bureaucratie omnipotente et ne regardant pas les syndiqués comme de simples contribuables ;

4) De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, en préconisant la formation de Cercles d'études syndicalistes ; en démontrant, dans la pratique journalière, qu'étudier et bien se battre ne s'excluent

pas, au contraire. L'expérience de ces trente dernières années devrait avoir appris à tous que l'expropriation des expropriateurs ne suffit pas à assurer l'émancipation des travailleurs ; qu'il faut poursuivre en même temps, selon la formule de Peloutier, « l'œuvre d'éducation morale, administrative et technique nécessaire pour rendre viable une société d'hommes libres » ;

5) De lutter contre le chauvinisme qui déferle jusque dans les diverses Confédérations et les diverses Internationales syndicales. La place des travailleurs n'est ni derrière l'impérialisme américain ni derrière l'impérialisme russe. Elle est derrière une Internationale syndicale ne confondant pas plus son rôle avec celui du Kominform qu'avec celui du Bureau international du Travail ou de l'Organisation des Nations Unies. Une Internationale qui appelle avec plus de force qu'il y a cent ans les prolétaires de tous les pays à s'unir, qui n'attende pas le fracas de la troisième guerre mondiale pour renouveler le geste de Zimmerwald. Chaque effort donné d'une institution gouvernementale est un effort volé au syndicalisme et à l'internationalisme prolétarien ;

6) De rappeler sans relâche que le syndicalisme ne peut s'édifier avec puissance que sur les triples fondations de l'indépendance, de la lutte de classes et de l'internationalisme ; qu'il n'a pas le droit de trahir, le jour où il a grandi, les espérances qu'il avait fait briller aux temps de sa jeunesse ;

7) Enfin de ne pas permettre que soit confondu le monde socialiste à forger avec le bague policier du soi-disant pays du socialisme ; de maintenir vivant le précepte de la Première Internationale : l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

La politique de nos moyens

Dans un récent éditorial de *Force Ouvrière*, Robert Bothereau rappelait, parlant des élections législatives, que la classe ouvrière possède ses moyens propres pour défendre ses propres intérêts. C'est là un rappel nécessaire, alors que dans les milieux politiques qui se veulent « sociaux » comme dans les milieux syndicaux qui s'efforcent de trouver des correspondants sur le plan parlementaire, se manifestent des velléités de « travailisme » et que des tentatives de groupement ou de regroupement se poursuivent, multipliées et accélérées par une certaine fièvre ministérielle.

Il ne s'agit pas d'une formule extraite de la mémoire, ou d'une manifestation de respect envers la tradition syndicaliste française. C'est, en tout premier lieu, la constatation d'une réalité. Il s'agit même, tout au long de l'histoire sociale, d'une constante. Ce pourrait être, si cette vérité première était reconnue, une méthode et une politique. Cela dépend exclusivement du mouvement syndical lui-même, de sa prise de conscience, du choix de ses objectifs, du degré de sa volonté et de son audace.

L'attraction qu'éprouvent un certain nombre de militants syndicaux pour des conceptions « labouristes » correspond fréquemment à leur manque de confiance dans l'action syndicale. Ce qui paraît impossible quand on a le nez sur les situations et les hommes, quand on mesure l'extraordinaire disproportion entre les vœux et les moyens, devient imaginable sur le plan étranger, moins connu et un peu magique, du parlement et du gouvernement. En France, l'idée travailliste ne surgit pas de la puissance syndicale et des problèmes que suscite la nécessité ou la possibilité de son prolongement à tous les secteurs de la vie nationale, elle correspond à un aveu d'impuissance syndicale ou, du moins, à la reconnaissance d'une impasse syndicale.

Côté politique, le phénomène est double. Il y a d'une part un sentiment de crainte et de mépris à l'égard des forces ouvrières dont le comportement ne peut être prévu, et dont l'action ne peut être orientée au gré des opérations parlementaires ou ministérielles. Mais, d'autre part, il existe, chez les socialistes comme chez les chrétiens sociaux, une sensation de faiblesse, parce que leurs positions sont par trop prisonnières du jeu électoral, et qu'elles n'ont pas cette stabilité, cette permanence que présente le mouvement syndical. Les deux réactions aboutissent au désir d'une articulation des deux secteurs, d'une entente politico-syndicale, étant bien sous-entendu que le cerveau pensant et animateur se trouvera dans le parti.

**

Dans les faits, la conception initiale d'un travail commun des partis et des syndicats se dégrade plus facilement vers la caricature qu'elle ne tend à un renouveau. Entendons par là que l'effort de quelques militants pour penser travailliste se voit rapidement remplacé par quelques opérations qui se disent travaillistes. Parmi les événements, péripéties et incidents de la récente crise gouvernementale, de la campagne électorale et de la construction ministérielle, les exemples abondent.

* En premier lieu, l'idéologie travailliste disparaît de la propagande politique et ne se manifeste plus qu'à l'occasion de furtifs « contacts » entre leaders des partis et dirigeants syndicaux. C'est du côté syndical que paraîtront quelques rappels, quelques suggestions, quelques vœux. Encore, ces tentatives mineures seront-elles moins destinées à définir les solutions que les syndicats veulent apporter aux problèmes les plus urgents et les plus proches, qu'à soutenir par la bande certains clans de candidats. Dans la mesure où une organisation syndicale prendra nettement position, ce sera pour rendre impossible l'alliance des partis « sociaux ». Le S.N.I., la F.E.N., interdiront l'alliance M.R.P.-S.F.I.O., mais feront campagne pour l'union des gauches, c'est-à-dire pour l'alliance avec les communistes. Au nom de l'anticléricalisme, et pour que la vie sociale et les relations internationales soient conditionnées par le destin de la loi Barange...

Les socialistes, dont le seul candidat à l'investiture, Christian Pineau, avait obtenu le soutien des voix des chrétiens sociaux, font alliance avec Mendes-France, un travailliste de la plus belle eau dont les six francs cinquante ont une valeur symbolique qui n'a évidemment rien de comparable avec les quinze francs du réactionnaire Laniel. Et par Mendes, les travaillistes s'en vont jusqu'à Chaban-Delemas et le général Kœnig dont les convictions sociales et les attitudes anticléricales sont notoires...

Tandis que les tracts diffusés dans la région parisienne par les candidats socialistes, réclamaient, et l'allégement des impôts pour les commerçants, et le respect des « cinq fois huit » pour les salariés des boutiques de détail. Pas sur le même appel, évidemment.

C'est dans cette atmosphère de belle lucidité, de claires perspectives et de volonté nette que, de temps à autre, les dirigeants du « Front Républicain » font un clin d'œil aux militants syndicalistes ou les exhortent à se lancer dans la bagarre.

Sur quel programme ? Avec quels moyens ? Nul ne le dit, nul ne le sait. Les problèmes sont posés, mais leur nomenclature n'est suivie que de formules vagues, sans définition des tâches précises que l'on s'engage à remplir, ni désignation du rôle dévolu aux syndicats. Quand un détail émerge du flot des déclarations, il n'offre rien de rassurant. Le rapport Marjolin diffusé par le Comité d'Etudes pour la réforme de la République, conseille le blocage des revenus, c'est-à-dire, notamment, des salaires.

Croire qu'un semblable « travailisme » peut attirer la sympathie et la participation des syndicats, c'est se faire une piètre opinion de la classe ouvrière organisée et démontrer par là même qu'il s'agit d'un slogan et non d'une pensée politique. C'est aussi transposer, sur le plan syndical, les illusions de l'optique et du climat parisiens. Le crétinisme parlementaire ne se limite pas à la seule Assemblée Nationale. Ce n'est pas avec le Bureau confédéral ou avec quelques-uns de ses membres qu'une « opération » peut être montée. C'est la Confédération, ce sont les confédé-

rations qui représentent le poids et l'action. Mais, même si semblable opération pouvait un jour se réaliser à l'occasion de trois déjeuners ou d'un banquet, il y a gros à parier que l'opinion d'un congrès ne l'avaliserait sous forme de résolution, pas plus que le mouvement syndical ne l'aurait admis dans la pratique.

**

L'impuissance de la « Gauche » politique est un phénomène qu'il ne nous appartient pas d'analyser. La timidité et le statisme du mouvement syndical nous concernent. Et c'est l'utilisation des moyens propres à la classe ouvrière pour défendre ses intérêts qui ne nous apparaît pas pleinement atteinte, ni même tentée.

Le double défaut de la vie syndicale, fréquemment signalé dans ces colonnes, à savoir la vague de grèves partielles déclinées pour et l'adoption de projets généraux sans définition des méthodes et des forces en mesure de les faire aboutir, n'a pas disparu. Après la vague de grèves partielles déclinées pour que soit comblé en grande partie l'écart des salaires entre région parisienne et province, nous avons eu certaines initiatives patronales tendant à stabiliser la main-d'œuvre par des avantages corporatifs et des systèmes d'augmentation des salaires annuels. Deux pama-tis dont on ne peut sous-estimer l'importance, mais dont l'origine peut difficilement être située dans les cerveaux confédéraux. Le besoin d'une politique confédérale se fait de plus en plus sentir, non sous forme de plan aussi défini qu'irréalisable, mais comme une volonté tendue vers des buts précis, mettant à profit toutes les opportunités que nous offre la conjoncture.

Pour ce travail et son succès, une première condition : ne pas le lier aux périodes électorales, mais le poursuivre chaque jour. Ce qui ne signifie naturellement pas que les époques d'agitation électorale ne doivent pas être mises à profit pour atteindre un large public, et pour souligner la continuité, la solidité de la politique syndicale. Nous ne voyons pas quel est le plan proposé par les fédérations du Bâtiment libres pour apporter une réponse à l'angoisse des non et des mal logés. Nous savons cependant que l'invéraisemblable pagale qui règne dans la construction, les trains ou-reaucautiques, les pressions des groupes d'intérets, l'arcanisme des procédés, fournissent matière à réformes et à réalisations, elles-mêmes susceptibles d'intéresser non seulement les unions locales et départementales, mais encore de vastes secteurs de l'opinion. Nous savons que les fédérations des finances F.O. ont ébauché un excellent projet de réforme de la fiscalité. Nous attendons de voir ce projet diffuser, expliqué et commenté par l'ensemble des forces syndicales, d'un bout à l'autre du pays, pour faire face à la démagogie poujadiste. De même que la défense des coopératives et des groupements d'achat d'entreprises ou de services publics, ne s'exprime pas ouvertement, clairement, contre la campagne menée par les intermédiaires groupés et acuis. Dejeuner pour 1,5 francs à la cantine, ou pour 400 francs au restaurant du coin, c'est en ces termes que l'un des aspects au moins de l'assainissement des circuits de distribution peut être présenté et compris. Point n'est besoin de s'en référer au projet d'un député socialiste, portant sur la réforme fiscale, si

nos organisations possèdent un projet propre qui a l'avantage de ne pas être conditionné par les données électorales. Qu'il se trouve un groupe ou une majorité pour défendre ou faire passer ce projet à l'Assemblée, tant mieux. Mais que ce projet soit connu, qu'il soit défendu, et qu'il soit imposé par l'action ouvrière, ne peut que renforcer ceux qui, au Parlement, s'en disent les partisans. Il y a quelques années, l'U.D. de Maine-et-Loire reçut quelques milliers de déclarations d'impôts de la part de ses adhérents, lesquels estimaient qu'ils payaient trop, alors que, et parce que, les autres contribuables « s'arrangeaient ». Mais « on » dépêcha aussitôt quelques hauts fonctionnaires des contributions pour expliquer aux salariés imposés combien l'interprétation des textes était souple. Autrement dit, si la méthode « poujadiste » a remporté quelque succès chez les commerçants, et plus spécialement chez ceux que l'évolution économique condamne, c'est que l'action directe des salariés pour secouer la lenteur bureaucratique et exposer publiquement le scandale fiscal, n'a pas été suffisamment poussée. Quand la solution syndicale n'est pas inassablement recherchée, il faut s'attendre à ce que des solutions non syndicales et anti-ouvrières surgissent de la décomposition et de la décadence.

**

Une politique syndicale ouvrière implique la connaissance de nos moyens, celle des problèmes à résoudre, celle des adversaires à vaincre. Rien qui soit insurmontable pour autant que nous voulions exister d'abord, créer notre force, développer nos interventions, jusqu'à représenter dans la mêlée sociale une puissance déterminante. Que cette puissance ait des limites, nous le concevons sans peine ; que cette puissance ait, à l'heure actuelle, atteint ses limites, nous ne l'admettons pas, parce que chaque jour nous fournit des exemples où l'action syndicale fait défaut et ne peut être remplacée par aucun autre type d'intervention.

Ce n'est pas au moment où le travaillisme britannique tourne désespérément en rond pour trouver une issue à ses contradictions et ranimer l'espoir de ses troupes, insatisfaites bien que gâchées de lois leur garantissant la sécurité, que les formules labouristes doivent nous exciter. Moins encore quand le similitravailisme français ouvre la porte aux partisans de Prague et délègue ses représentants chez les frères souriants de l'U.R.S.S. Moins encore quand ce travaillisme d'occasion oublie la laideur des situations de fait pour se soûler de rêveries, où l'on confond Léon Blum avec les occupations d'usines, et l'Inquisition avec les ouvriers chrétiens.

Moins enfin, quand il ramène tout à la façade parlementaire alors que les organismes technocrates répondent de plus en plus aux exigences de situations que le Parlement néglige ou nie.

Les moyens syndicaux ne sont ni inépuisables ni omnipotents ; du moins le mouvement syndical a-t-il intérêt à définir et à appliquer une politique basée sur l'utilisation entière de tous ces moyens. Ensuite, si suite il y a, il pourra examiner les voies et moyens qui lui permettront d'unir ses forces avec d'autres forces pour des buts communs.

Louis MERCIER.

CAMPS DE CONCENTRATION EN ALGERIE!

Témoignage d'un détenu libéré de la région stéphanoise

Le Comité de Défense des Libertés des Peuples d'Outre-Mer a eu l'occasion à plusieurs reprises de dénoncer l'existence de camps de concentration en Afrique du Nord et les méthodes dignes de la gestapo qu'emploie la police dans ces pays.

Aujourd'hui nous portons à la connaissance de l'opinion publique le témoignage vécu d'un travailleur nord-africain, père de famille, honorablement connu dans notre région où il habite et travaille depuis de nombreuses années.

Ce camarade a été, sans autre motif que sa race, victime de la rafle de septembre dernier, opérée en vertu de la loi dite « d'urgence », votée à l'Assemblée nationale par 25 députés présents en séance, loi d'exception que nous n'avons cessé de dénoncer et qui, on le verra, a été utilisée même en dehors de son champ d'application.

Les responsables des Comités de Défense des Libertés des Peuples d'Outre-Mer, de la Région Stéphanoise et de l'Ondaine, sous-signataires, prennent la responsabilité d'une telle publication. Si son auteur devait être inquiété à ce sujet, ils se déclarent solidaires de lui et réclament l'honneur d'être associés aux conséquences qui pourraient en résulter.

Je m'adresse à tous les hommes et à toutes les femmes épris de justice, à tous ceux que je connais, comme à ceux que je ne connais pas.

Je le fais sans rancune et en toute objectivité. J'ai été arrêté à Firminy, sur mon lieu de travail, séparé de ma femme et de mes enfants en bas âge, et transféré en Algérie sans même savoir ce que l'on me reprochait.

Je suis de retour après avoir passé cent jours dans des camps ; depuis le 11 décembre, j'ai donc retrouvé ma femme et mes enfants. Cela a été pour nous tous une grande joie, mais mêlée de peine pour moi, car depuis mon retour en France, je me suis demandé, jour et nuit, si mon devoir était de me taire ou de crier ce que j'avais vu.

Si je parle, d'autres ennuis m'attendent ; peut-être serai-je séparé encore une fois de ceux que j'aime. Beaucoup m'ont conseillé de me taire. Mais ma conscience me dit le contraire. Je dirai donc ce que j'ai vu. J'ai été arrêté une fois, je n'ai jamais su pourquoi ; si l'on m'arrête cette fois, je saurai au moins pourquoi.

Certains ont prétendu que j'avais été arrêté pour trafic d'armes, d'autres parce que j'étais anti-français. La vérité, c'est que rien n'a été retenu contre moi. J'ai appartenu au M.T.L.D. jusqu'en 1952. Après cette date, aucun parti politique ne m'a intéressé. J'ai aussi été délégué syndical aux Aciéries de Firminy, en 1954 ; je n'ai même pas fini mon année, car j'estimais ma responsabilité trop lourde. Ainsi j'ai toujours agi, et j'agirai toujours loyalement, légalement, pour le bien de tous, et dans le but d'améliorer les relations des hommes de toutes croyances.

Si j'ai accepté d'être vice-président du Bureau d'aide aux Nord-Africains de Firminy, c'est encore pour faciliter la tâche des membres de ce bureau, et pour participer à une action humaine en faveur des Nord-Africains sans travail, sans logis et souvent à l'estomac creux, et travailler, ainsi, au rap-

prochement entre Français et Algériens. Si c'est pour cette raison que j'ai été arrêté, j'avertis les autorités que c'est avec honneur que je viens de reprendre mes activités précitées, au sein de ce bureau.

Oui, vraiment, ces trois mois d'éloignement n'ont fait que renforcer mes idées et je déplore, avec toujours plus de fermeté, toutes les guerres, les crimes, les tortures, qui se commettent au nom de la Justice et de la Liberté. Et c'est pour cela que, par ma lettre, j'alerte les honnêtes gens sur ce que j'ai vu et sur l'injustice qui m'a frappé, choses qui pourraient arriver à tous les hommes.

Mais il est temps de passer au déroulement des faits. La veille de mon arrestation, un dimanche, j'avais passé la journée avec ma femme au bord de la Loire, étant un fervent de la pêche. Je ne croyais pas un seul instant que le lendemain, 5 septembre 1955, à 7 heures du matin, je serais arrêté par trois inspecteurs de police sur le lieu de mon travail.

J'ai été dirigé sur Saint-Etienne, dans une caserne de C.R.S. où l'on a relevé mes empreintes et pris force photos de moi, de face et de profil, comme pour un individu dangereux. J'ai ensuite été emmené à la centrale de Saint-Etienne où j'ai passé la nuit dans une cellule faite de ciment. J'étais avec deux autres Algériens que je ne connaissais pas. Comme repas, j'ai eu 100 gr. de pain, 20 gr. de fromage et 10 grains de raisin, le tout pour 220 fr. J'oubliais les injures de quelques policiers (Bicots, Ratons...).

Le lendemain, on me présenta à une personnalité (un juge de Saint-Etienne certainement) qui m'apprit que j'allais être transféré à Alger pour être interrogé par M. Bérard, juge d'instruction de cette ville.

Je demandai alors un peu de linge de rechange. Ma femme me l'apporta au Palais de Justice et obtint la permission de me voir pendant deux minutes.

J'étais bouleversé en pensant que j'allais être séparé de ma femme et de mes jeunes enfants.

Puis des camions nous ont amenés à Lyon dans un fort et de là à Bron, où un avion nous attendait. De Saint-Etienne à Alger — et même dans l'avion — nous avons eu les menottes aux mains. A notre descente d'avion, les coups et les injures se sont mis à pleuvoir sur nous ; après la fouille, nous avons été embarqués en camion par des C.R.S. en tenue de guerre à l'école de police d'Hussein-Dey.

Nous avons dormi sur la paille dans un grand hangar ouvert sur le devant entouré de barbelés. La nourriture était immangeable. Nous avions un seul plat et sept cuillers pour vingt personnes. Nous mangions tous ensemble dans ce plat et il y avait parmi nous des tuberculeux et autres maladies.

Le lendemain de notre arrivée, la D.S.T. (police civile) a commencé à nous interroger un à un. Beaucoup sont revenus avec des yeux pochés, des doigts écrasés. Je me rappelle particulièrement un Algérien âgé qui avait les dix doigts affreusement ensanglantés. Il a fallu lui laver la figure et lui

donner à manger pendant quinze jours comme à un bébé. Personnellement, j'ai été interrogé par le juge d'instruction le 9 septembre, libéré par ce magistrat, mais arrêté par les C.R.S. à la sortie, reconduit à l'école de police et gardé jusqu'au 25.

Nous n'avions même pas l'autorisation d'écrire à nos familles au début, les premières lettres écrites furent saisies et détruites. On ne pouvait pas protester de peur de recevoir des coups. D'ailleurs, les injures et les provocations ne manquaient pas. Pour aller aux w.-c., il fallait se faire escorter par des C.R.S. et faire très vite ! Ce n'est que le 25 septembre que la police me présenta un arrêté du gouverneur général de l'Algérie qui datait du 20 septembre et m'assignait une résidence surveillée dans un camp (baptisé centre d'hébergement) à Lodi ; j'ai dû signer sans lire et n'ai même pas pu conserver cette pièce.

Le jour même, je fus transféré avec d'autres Algériens au centre de Lodi. Ce camp était une ancienne colonie de vacances de petits cheminots. Il n'y avait pas de C.R.S., mais de braves gendarmes de France. C'étaient des amis pour nous et nous nous comprenions bien. La nourriture était meilleure. Nous dormions sur des sommiers sans matelas, avec deux couvertures. Chaque assigné avait son assiette et droit à du café deux fois par jour (il n'y avait pas de café à Hussein-Dey).

Je travaillais comme infirmier des assignés. Le docteur venait nous voir tous les lundis. Nous aurions préféré nous passer de lui, car il agissait en vétérinaire et nous avions bien l'impression d'être des bêtes.

Un jour, deux inspecteurs de police se présentent au camp et emmènent avec eux l'Algérien Q... S... Vingt-quatre heures après, ce dernier est ramené au camp par les inspecteurs. Il s'évanouit au milieu de nous, et soldat et assignés le relèvent. A l'infirmerie où il a été conduit, je m'aperçois qu'il porte des traces douteuses sur le corps et surtout sur les avant-bras.

A son réveil, il nous dit : « J'ai été torturé durant tout le temps à Médéa (sous-préfecture à deux kilomètres de Lodi). J'ai avoué des choses que je n'ai jamais faites et j'ai signé mes déclarations. On m'avait lié les mains et les pieds et placé sous les genoux une barre à laquelle était fixée, à chaque extrémité, une corde qui passait dans une poulie suspendue au plafond. Deux inspecteurs tiraient sur cette corde pour m'élever puis me laissaient tomber dans une baignoire d'eau sale jusqu'à suffocation. Après, on me donna des coups de nerf de bœuf et je criais tellement fort qu'ils furent obligés de mettre deux moteurs en marche pour que mes cris ne soient pas entendus à l'extérieur. Ensuite j'ai été pendu par les pieds. Durant mon retour au camp, j'ai été menacé d'être ramené si je racontais quelque chose. »

C'était une vraie loque. Comme je ne pouvais pas le soigner, je fis appel au docteur. Il refusa de venir. Les assignés firent alors la grève de la faim durant quarante-huit heures, et le docteur vint. Devant moi, il a battu l'Algérien torturé et lui a dit : « Estime-toi heureux qu'ils ne t'aient pas tué, mauvaise graine ». Les gendarmes étaient indignés de voir de tels faits.

Le 5 novembre, nous avons été transférés au camp de Berrouaghia où il n'était pas permis aux avocats de voir leurs clients.

Depuis mon arrestation, j'ai adressé deux requêtes à M. Soustelle, ma femme en a aussi envoyé deux. Le tout est demeuré sans réponse. Finalement, plainte a été déposée au procureur de la République contre X..., pour détention arbitraire. En effet, citoyen français par le statut de 1947 (Français pour mon cas avant ce statut, étant de mère européenne), j'ai été arrêté en France, mis en résidence forcée en Algérie, alors que la loi

d'urgence n'est applicable qu'aux trois départements d'Algérie.

Libéré par le juge d'instruction d'Alger le 9 septembre 1955, si l'arrêté du 20 septembre a été pris en raison de la loi d'urgence, du 9 au 20, ma détention était illégale. D'autre part, l'article 6 de la loi d'urgence prévoyait : « En aucun cas, l'assignation à résidence ne pourra avoir pour effet la création de camps où seraient détenues des personnes ».

Or, partout, à Hussein-Dey, à Lodi et à Berrouaghia, c'étaient des camps entourés de barbelés et gardés par des gendarmes armés.

Cette même loi prévoyait une subvention aux femmes et aux enfants des assignés. Or, ma femme et mes enfants n'ont rien touché. S'ils n'ont pas eu faim durant cent jours, ce n'est pas grâce à M. Soustelle, mais grâce à des associations de bienfaisance et d'entraide, à des personnalités de divers milieux, à des militants ouvriers, des ingénieurs, qui sont d'ailleurs vivement intervenus en ma faveur et aussi à des travailleurs algériens.

Jamais je n'oublierai cette solidarité franco-musulmane qui s'est faite autour de moi, lors de mon malheur et j'en remercie tous les auteurs, car de tels dévouements permettent de ne point désespérer.

Pour conclure : si le mot « justice » existe, que l'on poursuive ces gens qui ont torturé. Et d'ailleurs l'article 13 de la loi du 3 avril 1955 ne prévoit-il pas des sanctions pour l'inapplication de l'article 6. Alors ?

Quant à moi, ni la prison, ni les tortures ne changeront mes idées.

Je continuerai à lutter pour le bien de l'humanité, contre le racisme, pour la paix dans le monde, et en réprouvant toute violence.

Omar HARAIGUE,

35, rue Jean-Jaurès, Unieux (Loire).

POUR LES COMITES DE DEFENSE DES LIBERTES DES PEUPLES D'OUTRE-MER

De la région stéphanoise :

Jean SEIGNE, André GARNIER, Tony PEYRE, Jean DUPERRAY, René MATHEVET, Urbain THEVENON, syndicalistes.
Marguerite MAURICE, Aimé BEAU, professeurs syndicalistes.

Etienne PERRIN, Georges FOLCHER, Félix FRANCO, Barthélemy BARLET, Renée CELLIER, instituteurs syndicalistes.

Jean RECHATAIN, syndicaliste, mineur ; Antoine LAVAL, Marcel CHAUSSE, syndicalistes métaux.

Jean SOFFIETTO, Yves LEFEBVRE, syndicalistes P.T.T.

Pierre MEALLIER, syndicaliste bâtiment.
Jean CHAMBON, Rosette QUIBLIER, Fernand CROS, Jean DUFOUR, militants ouvriers et familiaux.

Odetta CHAUSSE, assistante sociale ; Claudivia PEYRE, mère de famille.

De la vallée de l'Ondaine :

Paul CRISTIN, syndicaliste des municipaux.
Marcel TESTUD, instituteur syndicaliste.
Nicolas BORY, Joannès GUIGNAND, Adrien TESTUD, Jacques PICHON, militants d'œuvres post-scolaires.

Paul RABERIN, syndicaliste, mineur.

Jean PLENET, Jean PETIT, Francis PATOUILLARD, Pierre CHARRIER, syndicalistes métaux.

Andrée ABRIAL, Anne-Marie MAILLARD, Marcelle PORTAL, Marcel MATHOS, mouvement de jeunes.

Lucien MOULIN, animateur de groupes d'entraide.

Notes d'Economie et de Politique

SECONDE LIQUIDATION

Ainsi, Guy Mollet a été investi par un vote massif, tout comme Mendès-France l'avait été précédemment et pour la même raison.

Il y avait, dans les deux cas, une affaire, une mauvaise affaire, qu'il devenait urgent de liquider. Dans le cas de Mendès-France : l'Indochine ; dans le cas de Guy Mollet : l'Algérie. Tout le monde — à part quelques chauvins indémodables — s'en rendant compte, tout le monde s'est empressé, dans les deux cas, d'accorder sa confiance à celui qui se présentait pour faire l'opération.

Mais la liquidation de l'Algérie sera beaucoup plus difficile que celle de l'Indochine, car le colonialisme est d'autant plus dur à extirper qu'il y a dans la colonie davantage d'Européens implantés. En Indochine, la colonisation française était surtout une colonisation de banques et de grandes entreprises ; en Algérie, la colonisation française est, avant tout, une colonisation de « colons », des types enracinés dans le sol, parfois depuis plusieurs générations, et ce sont là des gens beaucoup plus difficiles à déraciner que des sociétés anonymes !

En France, au lendemain de la Libération, on a exproprié les plus puissantes des entreprises industrielles et financières : charbonnages, producteurs d'électricité, établissements de crédit, compagnies d'assurances. La chose s'est faite sans douleur, aucune résistance n'a été rencontrée, ni même aucune protestation ne s'est fait entendre, tandis que si l'on avait exproprié le paysan ou le petit commerçant, quel tollé eût été ! Il aurait fallu toute une révolution, avec ses violences, son sang répandu, la guillotine en permanence, un déroulement de bouleversements qui aurait duré plusieurs années. Car, pour toute transformation, et contrairement à l'opinion commune, les « gros » sont un obstacle négligeable ; c'est la masse des « petits », parce qu'ils sont une « masse », qui constitue le seul obstacle qui compte, un obstacle parfois insurmontable.

Or, tandis qu'en Indochine, à part quelques centaines, quelques milliers au plus, de petits possédants français, il n'y avait, en fait de colonisation que celle des « gros », en Algérie c'est, au contraire, à côté d'un petit nombre de grosses affaires, des centaines de milliers de Français d'origine, et d'Italiens ou d'Espagnols naturalisés, qui profitent, directement ou indirectement, des privilèges du colonisateur.

La liquidation de l'Algérie se présente donc comme une opération d'un tout autre ordre de grandeur que la liquidation de l'Indochine. Pour la mener à bien, Guy Mollet aurait besoin d'être lui-même d'un tout autre ordre de grandeur que Mendès.

LE PACTE DE BAGDAD IDIOTIE MILITAIRE AUTANT QUE POLITIQUE

Les événements de Jordanie ont montré toute la stupidité politique de ce pacte de Bagdad qui avait été la grande pensée d'Eden, parfois mieux inspiré, et dont celui-ci essaye de sauver les restes avec l'aide de Dulles.

Le pacte de Bagdad, qui lie certains Etats du Proche-Orient avec l'Angleterre au sein d'une alliance militaire, est une idiotie politique parce que les peuples du Proche-Orient ne veulent point

d'une telle alliance. Ils veulent être libres. Libres de se déterminer eux-mêmes, comme il leur convient, et non selon ce qui convient à un pays qui, comme l'Angleterre, a fait peser sur eux durant de longues années, et voudrait continuer à faire peser sur eux, une tutelle écrasante.

L'Angleterre a occupé militairement l'Egypte pendant près de trois quarts de siècle ; la Jordanie et l'Irak furent mis officiellement sous sa tutelle après la première guerre mondiale ; sous le vocable de « sphères d'influence » elle s'était, au début du siècle, partagé l'Iran avec la Russie ; le Pakistan fut sa colonie jusqu'à il y a dix ans ; et enfin, c'est elle qui, au lendemain de la première guerre mondiale, introduisit les sionistes en Palestine, autre pays officiellement soumis à sa tutelle, et prépara ainsi l'éviction par la force du million d'Arabes habitant le pays.

Il en résulte que toute intervention de l'Angleterre dans les affaires intérieures ou extérieures de ces peuples ne peut leur apparaître, ce qu'elle est d'ailleurs, que comme un essai de perpétuer par des moyens indirects la vieille domination.

Le Foreign Office peut bien parvenir à faire signer des pactes et autres papiers aux cliques féodales qui gouvernent encore certains de ces pays et qui ont besoin de l'argent anglais pour maintenir leurs sujets dans la soumission, mais là où le peuple a acquis tant soit peu de liberté, là où il n'est plus entièrement soumis au despotisme traditionnel des pays d'Orient, il se rebelle et ne veut rien savoir de quoi que ce soit où l'Angleterre se trouve mêlée. Malgré la « légion arabe » de Jordanie, payée et encadrée par les Anglais, la preuve en a été administrée à Amman, à Naplouse et à Jérusalem !

Au Proche-Orient, tout comme aux Indes et en Extrême-Orient, il n'est qu'un moyen de s'assurer l'appui des peuples de ces pays, c'est, pour l'instant, de leur foutre la paix. S'ils demandent quelque chose, qu'on le leur donne !

Mais s'ils ne demandent rien, de grâce, qu'on les laisse tranquilles ! S'ils ont besoin, un jour, de l'appui de l'Occident contre la Russie, ils le demanderont. Mais ils le refuseront, car les Russes leur sembleront alors le moindre mal, si on veut le leur imposer.

Voilà pour le côté politique.

Au point de vue militaire, le pacte de Bagdad n'est pas moins stupide.

Car si une alliance militaire a quelque signification, ce ne peut être que celle de protéger les pays qui se sont alliés contre une invasion. Or, comment préserver l'Irak, l'Iran et le Pakistan, en tout ou même seulement en partie, d'une invasion russe ?

Les Anglais savent aussi bien que nous que les armées de ces pays ne pourront pas tenir seulement vingt-quatre heures contre une attaque russe. Alors, si l'on veut faire honneur à l'alliance, si l'on veut qu'elle soit autre chose qu'un simple chiffon de papier, il faudra envoyer là-bas des divisions occidentales, toute une armée anglaise pour le moins, et cela juste au moment où une attaque russe, même limitée au Proche-Orient, exigera que l'Occident, l'Angleterre comprise, mobilise toutes ses forces en Europe.

Une alliance militaire ne vaut que si elle accroît votre force ; dans le cas contraire, elle est un élément de faiblesse.

Or la force d'une armée ou d'un groupe d'armées ne se mesure pas au nombre des soldats qu'on y peut aligner, mais à la valeur de ces soldats. Si, à des soldats capables de combattre, on en ajoute qui sont incapables de se battre, loin d'accroître la force des premiers, on la diminue, et souvent dans une mesure catastrophique. Mieux vaut cent fois ne pas avoir d'alliés que d'avoir des alliés sur lesquels on ne peut compter ! Voyez ce qu'a coûté à Hitler l'alliance italienne !

Des pays asiatiques liés par le pacte de Bagdad il n'en est qu'un seul qui ait une valeur militaire, un seul dont les soldats soient capables de se battre, et même très résolument, contre les Russes, c'est la Turquie. C'est donc le seul Etat avec qui une alliance peut être un facteur de force et non de faiblesse. Or la Turquie est déjà liée à l'Occident par l'O.T.A.N. ; un second pacte entre l'Angleterre et elle est donc complètement inutile, et, d'autre part, ce pacte l'affaiblit, pour la même raison que l'Angleterre, et plus encore qu'elle, en la forçant à soutenir des voisins dont l'apport militaire est négatif.

Le pacte de Bagdad est un « succès » pour les gens du Foreign Office, car pour eux, comme pour tous les gens de toutes les Affaires étrangères du monde, le « succès » consiste à entasser des papiers et des signatures, mais pour les gens de bon sens, c'est une préparation à la défaite.

PRIX ET SALAIRES (suite)

On se rappelle peut-être qu'il y a quelques années, alors que les prix montaient à grande allure et que l'Etat et le patronat se refusaient, malgré cela, à accorder des augmentations de salaires sous le prétexte que les augmentations de salaires font monter les prix, nous nous étions inscrits en faux contre cette prétention en reprenant l'argumentation de Marx dans *Prix, salaires et profits* ; et nous avions cité également à maintes reprises des exemples de hausse de salaires qui n'avaient point entraîné une hausse des prix.

Or nous venons de trouver pour cette thèse une adhésion inattendue : celle de la chambre syndicale des industries métallurgiques de la région parisienne (G.I.M.M.C.R.P.). Dans ses « Notes documentaires », celle-ci vient, en effet, de comparer les variations de salaires de l'ouvrier métallurgiste parisien avec celles du coût de la vie au cours de ces dernières années et il en résulte que tandis que le coût de la vie est demeuré à peu près stable du début de 1952 à fin 1955 et a même légèrement baissé (de l'indice 150 environ à l'indice 145), le salaire du métallographe parisien est passé de l'indice 160 à l'indice 200, soit une augmentation de 25 %.

Ainsi, le salaire a pu s'accroître du quart en quatre ans, sans que cela ait entraîné la moindre hausse du coût de la vie ; c'est une nouvelle preuve, s'il en était besoin, que salaires et prix ne sont pas fonction l'un de l'autre. Certes, les salaires constituent un plafond au-dessous duquel les prix ne peuvent descendre : le prix d'un objet ne peut être inférieur au total des salaires qui ont été payés pour sa fabrication, sinon le patron travaillerait à perte, ce qui lui ferait cesser sa fabrication ; mais comme les prix sont toujours très au-dessus de ce plafond, la différence entre le prix et le total des salaires payés, (qui constitue ce qu'on appelle la plus-value) est très extensible, ce qui fait que les salaires peuvent augmenter sans que les prix montent, il suffit pour cela que l'augmentation de salaires soit prise sur l'un des éléments de la plus-value.

C'est d'ailleurs là une chose bien évidente ! Mais cela n'empêche qu'à la prochaine occasion, le patronat se refusera encore à augmenter les

salaires en arguant que cela ferait monter les prix ! Et le plus triste, c'est que pas mal de salariés, et, surtout, ceux de leurs représentants qui se piquent de « sagesse » et de savantasserie, tomberont une fois de plus dans le panneau !

LES GRATTE-CIEL

REMEDE A LA CONGESTION DE PARIS

Donc, Paris, le centre de Paris, est ultra-congestionné. Bientôt on ne pourra plus y circuler ; on ne peut déjà plus y stationner.

Et les augures de se demander : faut-il détruire Paris ?

Non ! Il ne faut pas détruire Paris, mais il faut le transformer.

Les remèdes que l'on propose, création de nouvelles voies, établissement d'une nouvelle ceinture de boulevards, etc., ou sont insuffisants, ou passent à côté du problème.

Le remède à la congestion de Paris n'est autre que celui qui a été adopté déjà par toutes les grandes villes modernes, moins gênées que nos vieilles capitales par les traditions, les habitudes et les intérêts acquis ; c'est le gratte-ciel, l'immeuble à 20, 30, 50 étages.

La congestion de Paris, c'est avant tout la congestion du centre de Paris ! Or toute ville a besoin d'un « centre ». C'est-à-dire d'un lieu de superficie restreinte où s'entassent, à proximité les uns des autres, centres de commerce, centres d'affaires, lieux de plaisir, centres administratifs. Une ville qui n'a pas de « centre », si étendue qu'elle soit, n'est qu'un grand village.

Il faut donc maintenir le centre de Paris, le centre tel qu'il est, avec tous ses habitants, tous ses bureaux, tous ses magasins, tous ses théâtres, ses cafés et ses restaurants, et cependant faire qu'on puisse y accéder librement, facilement, et garder son moyen de locomotion à proximité du point où l'on va.

Or il n'est pour cela qu'une solution : loger le tout en hauteur, au lieu de le loger en surface.

En élevant suffisamment les constructions on peut, en effet, agrandir autant que l'on veut l'espace laissé libre pour la circulation et le stationnement, le porter même si on le désire jusqu'à la totalité de la surface du sol.

Si l'on double seulement la hauteur des maisons, si l'on fait, par exemple, des maisons de 15 étages pour remplacer celles de 7 étages, on loge sur une surface du sol donnée tous ceux dont les maisons occupaient auparavant une surface du sol doublée, tout en fournissant à chacun d'eux la même surface habitable ; on libère donc ainsi pour la circulation la moitié de toute la surface actuellement construite ! C'est énorme ! Et si, au lieu de maisons de 15 étages, on construit des immeubles de 30 étages, on libère pour la circulation les trois quarts du sol bâti ; et si l'on fait des maisons de 60 étages, on en libère les sept huitièmes !

On peut même aller encore plus loin ; on peut récupérer pour la circulation ou le stationnement la quasi-totalité de la superficie entière de la ville en exigeant des constructeurs des nouveaux immeubles l'aménagement de leurs rez-de-chaussées en parkings.

La solution, comme on le voit, est simple, et elle est mathématiquement la seule qui permette d'agrandir la surface de circulation du centre d'une ville sans le dépeupler.

Elle présente, en outre, des avantages secondaires très importants.

L'un est la facilité du relogement. Il faut, en effet, reloger à proximité et aussi rapidement que possible ceux dont on démolit les maisons. Or si, par exemple, vous construisez un immeuble de

50 étages et que vous démolissiez pour cela 9 maisons de 4 étages, d'une superficie égale, chacune, à celle de votre nouvel immeuble, vous avez de quoi loger, en plus des locataires des immeubles détruits qui n'occuperont que 45 étages, ceux de la dixième maison de 4 étages que vous aurez à détruire pour édifier votre second gratte-ciel. Le problème du logement de transit ne se posera donc que pour les occupants de la maison sur l'emplacement de laquelle s'élèvera le premier gratte-ciel ; pour tous les autres, le relogement pourra être immédiat.

Le second avantage, encore plus considérable, provient de ce que le centre de Paris est la partie de Paris où l'on trouve le plus de maisons vétustes et de taudis. Voyez, par exemple, le quartier des Halles ou celui du Temple ! On fera donc coup double ! En même temps que l'on rétablira une circulation normale, on réalisera un assainissement considérable du logement.

Je ne vois point quelles objections on pourrait faire à cette solution.

L'objection financière ? — Mais, précisément, c'est la solution la plus économique. Si vous voulez détruire les taudis, ou accroître la largeur des rues ou en percer de nouvelles, il vous faut nécessairement démolir des maisons et en reconstruire d'autres pour loger leurs habitants ; or, plus un immeuble a d'étages et plus est bas le prix de revient du mètre carré de surface habitable.

L'objection esthétique ? — Non, mais vous rigolez ! Pourquoi une maison élevée serait-elle nécessairement plus laide qu'une maison basse ? Est-ce qu'un clocher de cathédrale est nécessairement plus laid qu'un clocher de village ? Pourquoi des immeubles bien construits de 20 ou 50 étages seraient-ils plus laids que les maisons croulantes et lépreuses de 4 ou 5 étages qui constituent aujourd'hui le gros des quartiers du centre ?

Les esthètes, à la Barrès et autres, pleureront peut-être ! Mais les esthètes n'ont aucun sens du beau. « Beauty is fitness », comme le dit,

après Diderot, un biologiste anglais. La beauté réside dans l'adaptation la plus parfaite des choses à leur but. Le gratte-ciel est ce qui est le plus parfaitement adapté à la vie d'aujourd'hui. Une ville de gratte-ciel n'a donc point de raisons d'être laide. La maison de 4 ou 5 étages s'imposait lorsqu'il fallait monter les étages à pied ; à notre époque d'ascenseurs rapides et confortables, elle est un anachronisme.

Lorsque les superstructures sociales, institutions politiques et juridiques, ne cadrent plus avec une nouvelle société issue d'une nouvelle technique, elles sont balayées par une révolution.

C'est également une révolution, une révolution architecturale, qui seule peut mettre nos vieilles villes en accord avec le temps de l'automobile, de la moto et du scooter.

Mais toutes les révolutions se tiennent. Il est difficile, voire impossible, de procéder à une révolution dans un domaine et l'on ne procède pas à une révolution dans les autres. Les acquisitions des siècles passés constituent un corset qui enserme une société de toutes parts. Quand il scute, c'est dans toutes les directions que la société se met d'accord avec son époque, mais tant qu'il n'a point sauté, on ne peut révolutionner quoi que ce soit. La révolution est un bloc, qui ne se débite point par tranches.

C'est pourquoi, pas plus que cette révolution dans l'orthographe dont nous parlions récemment, le gratte-ciel parisien n'est à prévoir, en dehors du cas d'une révolution politique et sociale. Pour la circulation comme pour l'orthographe, on se contentera de palliatifs : de même qu'on multiplie les cas de « demi-faute » ou de « quarts de faute » dans les dictées afin de pouvoir diplômer des gens qui ignorent l'orthographe, on percera quelques rues, on démolira quelques immeubles, afin de diminuer les embouteillages aux points les plus critiques, mais l'adaptation rationnelle de nos villes aux besoins de la circulation moderne restera aussi peu résolue que l'adaptation culture moderne.

R. LOUZON.

LETTRE DE DJAKARTA

L'Indonésie face au XX^e siècle

Trois siècles après son entrée dans le monde moderne (trois siècles passés en grande partie sous le régime colonial hollandais), l'Indonésie a voté pour la première fois.

Les Hollandais ont développé le pays, introduit là-bas une agriculture ultra-moderne, presque industrielle, une solide administration capable d'assurer le bon fonctionnement des services d'Etat, ainsi qu'un système médical et d'hygiène encore inconnu. Mais l'impérialisme hollandais, bénéfique en de nombreux domaines, n'a pas su assurer l'évolution du peuple. Plus de 90 % d'Indonésiens étaient encore illettrés. La grande masse, bien qu'intégrée dans le système économique hollandais, était demeurée, dans sa vie privée, un peuple asiatique, avec des coutumes féodales et un niveau de vie inférieur encore à celui des ouvriers de la première phase du capitalisme européen.

Avec la deuxième guerre mondiale, le régime colonial s'est effondré. Lorsque les Japonais entrèrent en guerre, ils inclurent naturellement les îles indonésiennes, riches en matières premières, dans leur « sphère de co-prospérité », ainsi qu'ils appelaient leur système impérialiste. En moins d'un mois l'Indonésie fut attaquée et conquise. Encore ces quatre semaines ne représentent-elles

pas quatre semaines de lutte, mais le temps strictement nécessaire aux Japonais pour parcourir cet immense territoire. L'effondrement de l'armée coloniale hollandaise entraînait avec lui la disparition du prestige hollandais. L'occupation japonaise dura trois ans ; elle se révéla finalement beaucoup moins constructive et beaucoup plus dure et plus cruelle — rarement le peuple indonésien avait autant souffert de la faim et subi tant de sévices — que le régime colonialiste hollandais. Cette cruelle expérience n'incita cependant pas les Indonésiens à témoigner de la sympathie pour le régime hollandais, au contraire. Dépossédés de toute souveraineté, empêchés de défendre leur pays par les Hollandais qui, pour des raisons faciles à deviner, refusaient de les armer, les Indonésiens ne purent adopter qu'une attitude passive. Ils rendaient donc, et très justement, le régime colonial responsable de la misère que leur valait l'occupation japonaise. Anti-japonais, ils n'étaient pas pour cela pro-hollandais, contrairement à ce que pensaient les Hollandais internés dans les camps de concentration. Ces derniers étaient si sûrs de la sympathie et de la fidélité des Indonésiens qu'un des chefs de l'administration hollandaise alla jusqu'à déclarer aux autorités australiennes auprès de qui il s'était réfugié : « Mon retour en Indo-

niés ressemblera à un corso fleuri ». A son retour, il fut reçu non pas avec des fleurs, mais avec des balles.

Cet état d'esprit, cette méprise, inévitables pour des fonctionnaires sans expérience politique, sans lien avec le peuple, expliquent le conflit tragique qui opposa Indonésiens et Hollandais après la capitulation japonaise. Il est inexact de dire que les Japonais ont libéré les Indonésiens pour rendre la situation des peuples vainqueurs plus difficile.

Les Indonésiens ont proclamé leur indépendance contre la volonté du gouverneur japonais qui cherchait à conclure un accord avec les chefs militaires anglais et américains. Lorsque le peuple prit son sort en main, il ne douta pas un instant que les Hollandais pouvaient ne pas être d'accord. Ce fut pour eux une amère déception. En quelques semaines, un sentiment de haine contre les Hollandais se développa et, depuis, n'a cessé de croître.

Comme en Indochine, les peuples insurgés avaient affaire à des groupes coloniaux qui n'étaient pas politiquement représentatifs de leur pays mais qui formaient une caste ayant son idéologie propre. C'est ainsi que tous les moyens mis en œuvre par l'aile gauche du Parlement hollandais pour tenter de résoudre le conflit de façon pacifique furent sabotés en Indonésie par les chefs de l'administration et de l'armée. Ce fut la guérilla, avec tout ce que cela comporte de désordres, d'aviilissement des mœurs, surtout parmi la jeunesse des campagnes. L'Indonésie sortit victorieuse du combat, mais sa structure sociale était ébranlée, l'Etat avait pratiquement disparu, ses élites étaient décimées et la haine contre le Hollandais était devenue si forte que toute collaboration entre Indonésiens et Hollandais de bonne volonté — pourtant encore nombreux — était pratiquement devenue impossible. Et cela était très grave : la chute du colonialisme entraînait pour l'Indonésie la disparition de toute administration moderne.

**

L'Indonésie ne possède pas de classes moyennes ; la plus grande partie du système de distribution est aux mains des Chinois ; certains d'entre eux sont bons patriotes, mais la majorité est tenue à l'écart par un préjugé raciste explicable par les différences d'évolution économique des deux populations. La faiblesse des classes moyennes entraîne celle des classes intellectuelles, si bien que la civilisation moderne n'a pu s'implanter et que la notion d'organisation est quasi inexistante. Seul le mouvement communiste est parfaitement organisé. « Et cela, me disait un militant indonésien, est bien la meilleure preuve que le parti communiste n'est pas un parti indonésien, mais une succursale de l'étranger. »

Il était évidemment fort difficile de créer un bon mouvement syndical avec cette masse de travailleurs illettrés et sans expérience politique. Le parti communiste avait, lui, avec ses cadres bien entraînés, une énorme supériorité sur cette masse que sa démagogie virulente tenait continuellement en haleine. Il n'avait eu aucune difficulté à organiser les ouvriers des villes où les conditions de travail étaient incroyablement mauvaises. Mais son chef-d'œuvre était, sans conteste, l'organisation des ouvriers agricoles des grandes plantations de thé, de caoutchouc, de café, de quinquina, propriétés de sociétés hollandaises et américaines. Là, on pouvait faire de la surenchère à outrance puisque les patrons étaient des impérialistes contre qui tout était permis et en faveur de qui personne ne pouvait intervenir. On posait ainsi des revendications effrénées : on exigeait, par exemple, des hausses de salaires allant de 100 à 150 %. Le but des communistes était la nationalisation ; le résultat était la faillite. Les terres reprises aux

planteurs furent distribuées. Jusque-là exploitées selon des techniques modernes et à l'aide de moyens puissants, ces terres morcelées, vite épuisées par des récoltes intensives et accélérées, virent leur rendement tomber verticalement. Le gouvernement comprit le danger (les plantations étaient la source principale de devises étrangères) et voulut intervenir. Mais dans les grandes exploitations peuplées d'émigrants javanais, déracinés, coupés de leur village, le communisme avait trouvé une proie facile et était désormais solidement implanté.

Le communisme avait d'ailleurs changé de maîtres ; ce n'étaient plus les Russes qui dirigeaient, mais les Chinois. Le groupe communiste dirigeant d'obédience russe était sorti décimé de la série d'aventures ultra-radicales qu'il avait menée en Indonésie. Sous la direction chinoise, le communisme réussit à remonter le courant. La direction chinoise semble être plus habile que la direction russe. Ayant eux-mêmes souffert des tournants tactiques du Kremlin, les Chinois agissent avec beaucoup de prudence et, quoiqu'ils ne se montrent guère plus intelligents, ils évitent certaines fautes malheureuses qui leur rappellent leur propre histoire... Mais ils en font d'autres.

Comme il est très difficile de prendre contact avec les ouvriers des plantations — ceux-ci torment des îlots javanais que la population locale, souvent hostile, tient à l'écart — seuls les ouvriers qualifiés — métallos et cheminots notamment — se sont jusqu'ici regroupés au sein de syndicats non communistes, parmi lesquels un syndicat socialiste et un syndicat musulman. Ces syndicats assez faibles ne peuvent se développer rapidement, l'élément qualifié étant lui-même numériquement réduit. Le syndicat socialiste a obtenu quelques succès dans les campagnes où il a réussi à organiser dans un même mouvement l'élite des ouvriers agricoles et des petits paysans. Il est touchant de voir comment ces dirigeants socialistes locaux s'efforcent de former leurs militants, de leur inculquer ce minimum indispensable de connaissances. C'est un travail lent et difficile, mais solide. Là où ils ont réussi, le communisme ne peut plus mordre. Mais en revanche, parmi les masses non éduquées, les socialistes sont impuissants contre les démagogues de l'organisation S.O.B.S.I.

Pendant un certain temps, on a pu craindre que le communisme ne prenne le pouvoir. Ali et son gouvernement, soutenus par les communistes, devenaient de plus en plus communistes. On tolérât les grèves dans les plantations, ce qui aurait permis de déposséder, sans indemnité d'aucune sorte, Hollandais et Américains. La circulation monétaire augmenta en un an de 50 %. L'inflation se développait. On courait à la débâcle financière. Mais le gouvernement Ali fut chassé par l'armée qui mit en selle une autre formation, composée d'hommes honnêtes, qui organisa aussitôt des élections. Toutefois, trois mois de gouvernement honnête ne peuvent pas effacer cinq ans de démagogie. Et les élections ont prouvé que la masse suit les grands courants démagogiques. Ses voix sont allées au parti nationaliste du président Soekarno, le Mossadegh de l'Indonésie, au parti communiste et aux partis religieux. Le parti socialiste n'a obtenu que 2 à 3 % des suffrages exprimés, et cet échec a eu des répercussions malheureuses, mais peut-être provisoires, sur les syndicats non communistes. Il est évident que les socialistes et syndicalistes honnêtes ne pourront mener à bien leur tâche que si un gouvernement décidé sait empêcher le coup d'Etat communiste qui couve dans les formations sorties victorieuses des élections.

SALTAS.
Janvier 1956.

FORCÉ ET FAIBLESSE

des syndicats allemands

D'une manière générale, lorsque notre presse syndicale parle du mouvement syndical en Allemagne, elle nous dit qu'il est « fort », voire « puissant », etc. Il est vrai que le D.G.B., la confédération allemande, compte six millions d'adhérents, et il est exact que cela fait un bloc assez compact, comparé aux effectifs plutôt maigres de nos confédérations. Mais n'empêche que les militants allemands eux-mêmes ont de nombreux griefs à formuler à l'égard de leur centrale.

Un des reproches essentiels est que celle-ci est une « machine » lourde à se mettre en mouvement, que la composition du bureau confédéral, qui est extrêmement modérée, empêche le D.G.B. de prendre des décisions rapides, que « l'appareil » est lent et que, enfin, les hommes âgés ne se montrent nullement enclins à renoncer à leurs « situations acquises » et à céder la place aux jeunes.

Si ces reproches sont sans doute plus ou moins justifiés, il en est un autre qui mérite encore davantage attention et qui peut être formulé ainsi : le système de la cogestion que les ouvriers allemands ont arraché de haute lutte et qui fut considéré, il y a quelques années encore, comme une conquête de la classe ouvrière, est en train de sombrer dans la routine quotidienne. Les critiques sont dirigées, en particulier, contre les « directeurs de travail », qui sont une cinquantaine en Allemagne Occidentale, et que la confiance du mouvement syndical a placés dans les administrations des grandes entreprises de la métallurgie et des charbonnages. Dans la mesure où la cogestion « fonctionne », elle devient efficace (ou devrait le devenir) de par l'activité de ces hommes dont le rôle serait de contrôler la gestion de ces entreprises, et surtout d'épauler les représentants syndicaux à l'intérieur de celles-ci.

Or la réalité est tout autre : il est révélé que, d'une manière générale, ces directeurs de travail s'intègrent de manière si parfaite dans l'administration des entreprises que, aux yeux des ouvriers, ils deviennent partie intégrante de la « boîte » et les représentants des intérêts du patron. Cette constatation est si vraie et si peu « démagogique » que le grand syndicat de la métallurgie de l'Allemagne qui compte un million et demi d'adhérents, s'est vu dans l'obligation de rompre les relations avec un certain nombre de directeurs de travail. Ceux-ci, d'ailleurs, sont extraordinairement choyés par les patrons, et il n'y a nul doute qu'un certain système de corruption, plus ou moins voyant, plus ou moins conscient, contribue à éloigner ces directeurs des syndicalistes et des ouvriers dans l'entreprise.

C'est une des raisons d'ailleurs qui explique le succès des communistes lors des élections pour le comité d'entreprise dans la « Westfalenhütte », grande entreprise métallurgique à Dortmund qui occupe 12.000 ouvriers. Si ces ouvriers, qui ne sont nullement communistes (l'influence des communistes en Allemagne Occidentale est négligeable), ont donné leurs voix à des communistes, ce fut, d'abord, pour protester contre un directeur du travail complètement éloigné des intérêts ouvriers ; ce fut, aussi, pour protester contre la lourdeur bureaucratique des permanents syndicaux qui, au

lieu de faire leur travail syndical, d'élaborer et d'appuyer les revendications, d'ailleurs fort modestes, des ouvriers, se reposaient sur le directeur du travail qui, lui, en « parlait » au patron, sans aucun succès d'ailleurs.

Il y a plus grave et qui explique davantage encore le fait que les communistes, « lâchés » par les ouvriers lors des élections parlementaires, réussissent à prendre pied dans les usines et dans les syndicats et à y conquérir des « positions » décisives : c'est le fait incontestable que la vie syndicale est faible, que les réunions, très espacées, deviennent une formalité bureaucratique, que les ouvriers, finalement désintéressés, ne se dérangent plus et laissent la place à ceux qui, eux, viennent, pour y accomplir une besogne bien définie : aux communistes.

Nous rencontrons, d'ailleurs, le même phénomène en Angleterre, où les communistes, inexistant dans le pays, arrivent à accaparer des bastions dans les syndicats du seul fait qu'ils sont actifs et qu'ils réussissent, finalement, à se faire accepter, comme les « véritables » défenseurs des ouvriers, vu que les autres leur laissent la place...

Mais, en Allemagne Occidentale, le fait revêt beaucoup plus de gravité : en réalité, chaque militant communiste est soumis, dans son travail, aux consignes très précises des hommes de Berlin-Est qui disposent d'énormes possibilités matérielles et qui s'en servent. On peut dire que chaque membre du parti communiste en Allemagne Occidentale est, consciemment ou non, un agent d'une puissance, d'un Etat, celui de l'Allemagne Orientale. Or, la consigne essentielle donnée à ces militants est de « travailler dans les syndicats » et dans les entreprises de l'Allemagne Occidentale.

Comme la véritable vie syndicale en Allemagne Occidentale existe à peine, les communistes remportent de grands succès. C'est ainsi que dans les entreprises de la Ruhr, les communistes, qui n'ont aucun député au parlement, ont accaparé, selon des estimations sérieuses, à peu près 25 pour cent des sièges dans les conseils d'usines, élus par les ouvriers.

A l'intérieur des syndicats, leurs « positions » sont également solides, bien que parfois « clandestines ». Toujours est-il que les communistes avaient réussi à noyauter de manière extraordinaire toutes les sections du syndicat du bâtiment dans la Ruhr et en Rhénanie. Les disciples de Walter Ulbricht, chef communiste de l'Allemagne Orientale, avaient conquis presque tous les postes dirigeants à l'intérieur du syndicat. Les permanents communistes faisaient voter, à longueur de journée, des résolutions d'inspiration stalinienne, entretenaient constamment des relations avec Berlin-Est, y envoyaient leurs hommes et quelques ouvriers naïfs, créaient un véritable centre d'espionnage industriel, et tout cela, bien entendu, en utilisant largement les cotisations des ouvriers et des syndicalistes qui, d'ailleurs, ne s'occupaient pas de leur syndicat, en dehors du fait qu'ils cotisaient...

Mais, là, les staliniens travaillaient ouvertement, à visage découvert, alors que dans d'autres syndicats leur activité revêt un caractère semi-clandestin. Toujours est-il que la direction fédérale du syndicat du Bâtiment s'est décidée, récem-

ment, à frapper un grand coup : 15 permanents communistes du syndicat furent licenciés, et un certain nombre de sections furent dissoutes...

Le diagnostic du mal, nous l'avons indiqué : il est évident que les communistes seraient, eux, noyautés, si la confédération, les différentes fédérations d'industrie et les syndicats déployaient une activité syndicale véritable, au lieu d'être, pour la plupart, des organismes qui se bornent à recevoir des cotisations et à convoquer, périodiquement, les membres pour leur faire subir une conférence plus ou moins savante, plus ou moins sèche, plus ou moins éloignée des véritables problèmes de la vie sociale.

Certes, le mouvement syndical en Allemagne Occidentale est sain, en ce qui concerne ses fondements : il a démontré qu'il sait lutter, lorsque cela s'avère nécessaire. Mais son esprit et son essence sont de nature défensive. La bureaucratie syndicale, trop gonflée d'ailleurs, n'aime pas trop

prendre les risques. C'est un fait que les syndicats ont fort mal profité de la grande conjoncture économique, du « miracle allemand » ; partout, les salaires sont restés en retard sur les possibilités réelles, et c'est même une des explications du « miracle économique »... Ce qui est étrange, c'est que le conservatisme de la bureaucratie syndicale n'a provoqué aucune opposition se référant aux principes du syndicalisme, mais seulement, çà et là, de petites révoltes inspirées du marxisme « pur ». Le syndicat de la métallurgie a, de temps en temps, élevé des protestations contre la politique conservatrice du bureau confédéral, mais sans indiquer aucune véritable orientation différente.

Il est vrai que l'influence et l'activité des partis politiques à l'intérieur des syndicats allemands fausse, très souvent, le véritable enjeu de la lutte sociale. Mais ceci est un problème qu'il conviendrait de traiter plus longuement...

Gustave STERN.

Lettre de Tunis

UN SUCCES. — Par un nouveau décret du 12-1-56, l'article 81 du code pénal tunisien en date du 8 décembre 1955 (1), qui punissait « d'emprisonnement de 5 ans et d'une amende de 720 000 francs celui qui... ne plairait pas à l'administration, est abrogé.

Le même décret modifie l'article 107 : Le droit syndical est maintenant reconnu aux fonctionnaires publics ou assimilés de l'Etat tunisien.

Des campagnes de presse de l'opposition, des manifestations devant le palais beylical à Carthage, des démarches du mouvement syndical ont eu raison des articles particulièrement odieux des décrets qui avaient été pris le 8 décembre par le gouvernement tunisien. Bravo !

VERS LE PARTI UNIQUE... — La loi électorale du 7 janvier stipule que les élections se feront au scrutin de liste majoritaire à un tour, sans panachage ni radiation d'un ou plusieurs noms, sous peine d'annulation du bulletin de vote.

C'est, paraît-il, une loi « essentiellement démocratique » et d'une « simplicité » admirable.

Un mouvement d'agents caïdaux (caïds, cahias, kalifats, c'est-à-dire gouverneurs, administrateurs) a été effectué le 7 janvier. L'opinion publique attendait une épuration importante de ce corps, en raison du passé particulièrement zélé de certains de ces messieurs au service du colonialisme. Or le gouvernement s'est limité à une centaine de mutations. Sans doute possède-t-on à l'intérieur des dossiers assez suggestifs pour être assuré du loyalisme d'aucuns. Des ex-nazis font bien en Allemagne orientale de la bonne besogne communiste. Alors ?

Il y a, tout de même, 5 promotions caïdales de militants néo-destouriens, bourguibistes authentiques.

En l'état actuel des forces en présence et sur le muselage de l'opposition, il apparaît que les Constituants seront tous — ou à peu près — des néo-destouriens bourguibistes.

La situation exige-t-elle le parti unique ? En tout cas, on y court.

Cependant que, comme au lendemain de toutes les révolutions triomphantes, les frères ennemis s'affrontent sans ménagements, quand ils ne s'entre-tuent pas.

Bourguiba stigmatise « l'action néfaste des agitateurs dirigés par M. Ben Youssef qui ont profité de la liberté apportée dans le pays par les conventions pour semer la haine et la discorde ». Cependant que Ben Youssef, dans un discours à des commerçants, déclare : « ...Jamais homme n'a, comme le fait aujourd'hui Bourguiba, exhorté son peuple à glorifier un adversaire encore présent dans le pays, un ennemi au passé odieux, caractérisé par le massacre, le sang et l'oppression. »

(1) Voir « Lettre de Tunis » dans la R.P. de janvier.

Quant à Ben Salah, secrétaire de l'U.G.T.T., il affirme que : « ...tout clan extrémiste doit être éliminé », au cours d'une tournée effectuée dans le Sud-Tunisien avec Habib Bourguiba, président du Néo-Destour.

...ET LA DIRECTION UNIQUE ? — L'U.G.T.T. marche, en effet, « la main dans la main » avec Bourguiba. Ben Salah l'a confirmé au meeting tenu le 20 janvier à Tunis, au Palmarium (2), à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de l'U.G.T.T. par Farhat Hached — dont les assassins, connus, courent toujours, depuis le 5 décembre 1952 !

Mais Ben Salah a dit aussi : « Farhat est toujours là, vivant, souriant, déterminé dans sa foi au-dessus de toute partisanerie (3). »

Là, on ne comprend plus « la main dans la main » de Ben Salah avec le néo-destour d'aujourd'hui, s'il pense que Farhat Hached avait raison, hier, de rester au-dessus de toute partisanerie. Car enfin — ce n'est un secret pour personne — à tort ou à raison, le Néo-Destour fait une politique partisane.

Il nous revient une sale histoire qui est arrivée au mouvement ouvrier français, il y a quelque trente ans, quand la C.G.T.U. pour avoir voulu marcher la main dans la main avec le parti communiste s'était fait dévorer par lui.

Je sais bien que parlant de l'adhésion de l'U.G.T.T. à la politique du gouvernement actuel, Ben Salah a déclaré : « Je dis clairement ma pensée : ce gouvernement est un gouvernement national appuyé sur une adhésion du peuple, mais qui n'est pas dénuée de toute inquiétude... Notre adhésion est une adhésion éveillée, prudente. »

Je suppose que cette adhésion sera aussi éveillée et prudente avec le Néo-Destour, mais attention aux endormeurs !

A notre avis, l'U.G.T.T. serait plus forte si elle avait l'ambition, légitime — car sa position dans les pays musulmans et dans le monde le lui permet — d'être l'arbitre des partis. Groupant des hommes de toutes tendances, le syndicat peut se permettre ce luxe. Et lui seul. A la condition de ne pas craindre de s'affirmer.

Dans la situation actuelle, la démocratie aurait trouvé son compte, en attendant le bien-être et la justice... tout court (sociale étant de trop, pour un syndicaliste).

(2) A la sortie du Palmarium, avenue de Carthage, une magnifique « Versailles » grise était stationnée. C'était, à l'occasion du 10^e anniversaire de l'U.G.T.T., le cadeau de l'Union régionale de Tunis à M. Ahmed ben Salah. » (Les journaux). Les moscoutaires vont-ils faire école en Tunisie ?

(3) C'est nous qui soulignons.

On évitait, en même temps, de prêter le flanc aux mécontents, dans l'intérêt de l'organisation.

NEO-FELLAGUISME. — Il s'est particulièrement manifesté le 18 janvier. Pendant que le gouvernement faisait surveiller par des gardes mobiles en armes les artères principales de la ville européenne de Tunis — de crainte que l'opposition yousséfiste ne se manifeste, malgré l'interdiction de son congrès — ce même jour, à 30 km. au nord de Gafsa, cent fellagas armés ont arrêté et incendié deux cars de voyageurs. Tous les passagers ont été dévalisés et les receveurs ont laissé leur recette — seuls, deux militaires : un gendarme auxiliaire et un garde frontière supplétif ont été emmenés par les rebelles. Le garde a réussi à s'échapper, le gendarme a été trouvé égorgé deux jours plus tard.

D'autres attaques sont signalées à proximité de la frontière algérienne, surtout dans le Sud-Ouest tunisien.

Le mouvement va-t-il s'étendre ? Tout le laisse supposer.

Placée entre la Libye indépendante et l'Algérie en pleine ébullition, au moment où la République égyptienne confirme sa souveraineté en proclamant solennellement sa Constitution (4), et où le Maroc, sur le point de recouvrer son indépendance, reste armé dans le Rif, la Tunisie — indépendamment d'une solidarité naturelle entre frères et voisins — se sent étouffer dans le corset des conventions.

(4) Cette Constitution égyptienne donne les droits politiques aux femmes ; la Constitution tunisienne les leur refuse. La femme tunisienne serait-elle inférieure à la femme égyptienne ?

D'autant plus que ce n'est pas le gros ventre qui gêne le peuple.

1955 a pris fin sur une hausse sensible des prix : viande, beurre, savon, charbon. L'huile d'olive du pays a fait un bond de plus de 50 francs par litre, pendant que des huiles lampantes seront importées pour être raffinées ; il y a bagarre entre le gouvernement et les boulangers qui veulent augmenter le prix du pain ; une taxe à la production remplace la taxe de transactions, mais a de plus fâcheuses incidences sur le coût des produits. Marasme dans le bâtiment. Et le nombre des chômeurs est considérable. Sans aucune indemnité. Alors ?

A l'actif ? Quelques hectares de terres habous sont distribués à d'anciens fellagas, mais ça ne fait jamais qu'un petit nombre d'élus. Et puis, il n'y a pas tellement de terres habous à distribuer ! Des chômeurs sont employés (à 300 francs par jour) à des travaux d'irrigation ou autres, mais souvent par roulement pour permettre à chacun de gagner un peu d'argent. Un effort est fait pour les centres d'apprentissage et contre les bidonvilles ; on envisage aussi de créer des coopératives.

Il est très important que la Tunisie soit à la F.A.O. (Organisation internationale de l'Agriculture et de l'Alimentation)... mais l'alimentation tarde. Les ouvriers des mines et des champs, les marins attendent encore un statut. Des conflits se produisent, mais sporadiques.

L'Assemblée constituante ? Pour si belle et bonne qu'elle doive être, elle ne peut faire oublier au peuple ses tourments. Ils se prolongeront encore longtemps après le 6 avril, date des prochaines élections, car le bourgeois — quel qu'il soit — est avide.

J.-P. FINIDORI.

UN BILAN DE LA CONTRE-REVOLUTION RUSSE

Le mouvement révolutionnaire a-t-il régressé depuis quarante ans ? Question qui appelle des définitions préalables. Si l'on juge du progrès des choses par la vulgarisation des mots, l'avance est incontestable. Confusion qui a déterminé certains amis à abandonner les choses trahies par les mots, à renier nos idées révolutionnaires par dégoût de la marchandise qu'elles couvrent.

Précisons bien notre pensée. Ce qu'il faut définir d'abord, ce n'est pas l'épithète : « révolutionnaire » mais le substantif : « mouvement ». En lui substituant le terme « syndicalisme » nous avons déjà choisi notre terrain — celui de l'organisation de classe, dont nous évaluons les progrès par l'efficacité.

Quant à la Révolution, notre titre suffit à exprimer notre pensée. Nous avons déjà expliqué celui-ci par notre volonté de ne servir qu'une Révolution dont le prolétariat serait le seul agent et le seul bénéficiaire. Il faut aller plus loin. La Révolution du Tiers Etat... ce fut la suppression du Tiers Etat. La Révolution prolétarienne c'est la suppression, **dans le monde entier**, du prolétariat actuellement privé de toute propriété réelle, chair à profits sacrifiée à la production industrielle.

Il est possible que nous ayons failli à notre mission en n'établissant pas les bilans des révolutions accomplies, entreprises ou avortées depuis quarante ans. Sans doute en trouverait-on les éléments dans la collection de la « R.P. » d'avant guerre et d'après guerre. Il manque sinon une conclusion, tout au moins l'inventaire loyal de l'actif et du passif. Mais l'actif, pour nous, c'est l'efficacité croissante d'une organisation ouvrière, maîtresse de son mouvement et de ses institutions. C'est aussi l'extension constante des droits des prolétaires sur les moyens et les produits industriels.

NOTRE PARTI PRIS SYSTEMATIQUE

Soupirez, si cela vous soulage, « beaux esprits » de la Révolution. Il s'agit encore de l'URSS. Parti pris ? Sans nul doute. Lutte systématique contre le système le plus malfaisant. Non parce qu'il porte la guerre ; non parce qu'il représente l'oppression. Ce ne serait pas une nouveauté, ni une singularité, même dans ce siècle. Mais parce qu'il a corrompu toute résistance à la guerre et à l'oppression, parce que sa propagande utilise les dieux que son œuvre bafoue et nie.

Parti pris qui ne manque pas de glorieuses références. C'est le moment d'évoquer l'« ultima verba » des proscrits du Deux-Décembre 1851, ceux que les largesses et les promesses de l'Empire libéral n'avaient pas apaisés, séduits, neutralisés. Etaient-ils beaucoup plus nombreux que nous ceux qui n'ont retrouvé la France qu'après l'écroulement de l'Empire ?

Parti pris qui nous oppose aussi bien à ceux qui condamnent la Révolution par haine du stalinisme qu'à ceux qui excusent le stalinisme par amour de la Révolution. Nous, c'est au nom de la Révolution — telle que nous venons de la définir — que nous combattons à mort le stalinisme et ses séquelles.

Il est cependant un autre motif de « parti pris ». C'est qu'il n'est pas d'étude plus significative que celle du stalinisme : celle de l'évolution américaine, placée peut-être au même niveau. Dans les deux cas, en effet, on a, dans une large mesure, « taillé à plein drap »..., c'est-à-dire que l'on a pu construire sur terrain nu, que l'on disposait d'immenses espaces vierges. Aux Etats-Unis, le capitalisme ne s'est heurté à aucune résistance passive, à aucune féodalité terrienne héréditaire. En URSS le socialisme ne rencontrait devant lui aucune bourgeoisie, redoutable par ses capacités économiques et politiques.

Encore a-t-il fallu aux Etats-Unis la sanglante guerre de Sécession pour assurer au capitalisme sa pleine liberté d'expansion. La guerre nationale et la guerre civile ont libéré la Russie de toutes les survivances féodales, de toutes les influences étrangères. A la mort de Lénine, **il y a exactement trente-deux ans**, les conditions fondamentales de la construction du socialisme, d'une société sans classes étaient satisfaites par une conjoncture unique dans l'histoire. On admettra facilement qu'une telle entreprise imposait à une génération des efforts extraordinaires et de lourds sacrifices. Il s'agit d'évaluer ce que cette génération a conquis, ce qu'elle a acquis, « l'actif de la succession ».

DES REALITES DIRECTEMENT APPRECIABLES

L'abondante littérature consacrée aux excès et aux crimes du stalinisme — si édifiante qu'elle soit — ne suffit pas pour clore le débat. Elle n'ébranle pas les intellectuels stalinisants dont la pensée reste imperméable aux réactions humaines. Elle n'influence guère les ouvriers, qui — lorsqu'elle les touche par accident — n'y voient que des images tragiques d'un monde perdu dans le mystère slave. Les survivants des camps d'extermination hitlériens ont éprouvé la même peine à faire admettre que la « monstruosité » pouvait devenir la norme et l'habitude.

Il faut donc — sans négliger l'aspect infernal — revenir patiemment à ce qui est directement tangible, appréciable, composable : non à l'usage des intellectuels (ces réalités renforceront leur confiance dans l'ordre stalinien) mais des travailleurs qui ont réalisé ce qu'il faut supporter en bas pour que l'ordre règne en haut.

C'est à ce titre que le livre : **les Ouvriers en Union Soviétique**, de Salomon Schwarz (1), nous paraît une œuvre essentielle. L'auteur, né en Russie, nourri de culture allemande, réfugié aux Etats-Unis, s'est instruit dans l'action ouvrière, les guerres étrangère et civile, à travers les persécutions, plus que dans les universités. C'est dire que pour lui les extraits des codes et des journaux consacrés à la « politique du travail » ne sont pas seulement matière à examen sociologique et exercices de style. Cependant il s'est efforcé à la rigueur scientifique. D'abord en limitant strictement son objet, quant au fond : il n'est question que de la « politique du travail » — quant aux éléments : il n'est question que du travail normal, à peine précise-t-il la « densité » du travail forcé. Ensuite, par la minutie de ses recherches et calculs, et la consciencieuse réfutation des objections.

Lecture difficile, parfois rebutante. C'est qu'il est impossible de saisir directement les facteurs numériques de la réalité russe économique et sociale. Les statisticiens qui examinent les réalités occidentales sont souvent en désaccord, comme les experts médico-juridiques. Les contradictions apparaissent dans le choix des données, « la mise en équations » et les calculs. Ici, ce sont les données qui sont directement insaisissables. Quand on sait que les dirigeants soviétiques fournissent officiellement des pourcentages... sans préciser ce que représente exactement le « 100 » de base... qu'il est impossible de définir clairement des titres de chapitres du budget soviétique... on ne peut qu'admirer l'invention lyrique des « savants » engagés dans l'apostolat stalinien... et à un point de vue différent, la patience et l'honnêteté d'un sociologue comme S. Schwarz.

LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR INDUSTRIALISE

Les deux premières questions étudiées : les transformations du marché du travail et du statut du tra-

(1) Librairie Marcel Rivière. Collection « A la recherche du Temps présent ». Le livre publié d'abord en anglais, puis en allemand, a été traduit par Elisabeth Dussauze. Son édition française contient un chapitre inédit sur les Syndicats.

vail se posent en termes relativement précis et sont résolues selon les règles d'une logique formelle. Il s'agissait d'assurer le recrutement de la main-d'œuvre industrielle, d'en finir avec l'instabilité ouvrière, d'imposer la discipline dans l'entreprise.

Nous disposons ici de la description minutieuse d'un phénomène essentiel : **celui du développement de la classe ouvrière russe dans l'ère stalinienne**. Mouvement d'une ampleur et d'une rapidité exceptionnelles. De 16,7 % de la population totale en 1913, la masse des ouvriers et employés passe à 34,7 pour cent en 1937. Une statistique de 1939 indique 49,73 %, ce qui — et Schwarz le prouve aisément — n'est explicable que par le dénombrement des esclaves des camps dont le nombre atteignait alors environ 10 millions d'individus. Les kolkhozes groupaient 44,61 % de la population totale. Il ne restait plus hors de la production « socialisée » que de 2 à 3 %. La répartition actuelle n'indiquerait probablement pas de grands changements.

Des comparaisons éclairent ce processus. C'est seulement après la guerre de 1914 qu'en France la population urbaine a égalé la population rurale.

L'évolution allemande, beaucoup plus rapide, a provoqué en un demi-siècle un peu plus que le doublement en pourcentage du peuple des villes (de 30 pour cent à 70 %).

En 25 ans la masse industrielle a triplé en Russie, cependant que la petite propriété paysanne se réduisait à un volume négligeable. Mais en France et en Allemagne l'expansion industrielle a provoqué ces migrations internes et quelle que soit leur origine les prolétaires ainsi rassemblés ont acquis par leur rassemblement une capacité de résistance — plus ou moins efficace — aux contraintes du patronat et de l'Etat. En Russie l'urbanisation et la collectivisation des campagnes ont eu comme objectifs et comme résultats d'organiser efficacement la contrainte et d'annihiler toute résistance.

LA LOGIQUE DU SYSTEME STALINIE

Il convient de ne pas oublier que la campagne russe en 1917 n'était libérée du servage que depuis un demi-siècle, que la petite propriété paysanne n'assurait pas à la majorité des familles le minimum vital, que le surpeuplement des campagnes provoquait à la fois des misères désespérantes, et une tendance spontanée au collectivisme (2), qu'il y avait entre les villes et les campagnes des liens constants, consolidés par des mouvements saisonniers. Autant d'éléments favorables à une croissance régulière de l'industrie et à une socialisation progressive des campagnes. Les migrations internes, successives et opposées, de la campagne à la ville et réciproquement, ne représentent en fin de compte dans une évolution normale que les accidents de l'adaptation. Elles apparaissent à travers l'exposé objectif de S. Schwarz comme les seules manifestations possibles d'une libre réaction contre les contraintes.

C'est là qu'on entrevoit toute la logique interne du système stalinien. Jusqu'en 1929 toutes les mesures gouvernementales, si absurdes et si révoltantes qu'elles soient, peuvent se justifier par l'empirisme de la nécessité. A partir de 1929, la « réalisation socialiste » prend le caractère **d'une organisation systématique, par les plans quinquennaux et la collectivisation des campagnes**. Phénomène dont la cause réside à la fois dans l'étatisme socialiste, dans l'instinct de conservation et la volonté de puissance des « managers », **mais dont la conséquence fatale est l'institution du passeport intérieur et du « livret**

(2) La Commune paysanne : le Mir, est né au lendemain de l'abolition du servage.

de travail » (3). S. Schwarz ne conclut pas explicitement son exposé par cette affirmation — mais toutes ses observations y conduisent. Suppression des offices de placement, suppression des secours de chômage, aménagement des assurances sociales pour encourager la fidélité à l'entreprise, mesures coercitives, sanctions pénales pour frapper les absences et les retards « injustifiés », tout cela mène à l'accomplissement total de la discipline du travail. L'enrôlement systématique des femmes, l'emploi des enfants, la formation professionnelle soumise à la contrainte, tout cela accompagne logiquement le Service du Travail obligatoire analogue à celui qui a été décrété en Allemagne hitlérienne en 1935 et réalisé en 1938. Avec une différence dont notre auteur souligne l'importance. Le régime hitlérien s'était installé alors que la jeunesse allemande subissait un chômage endémique. Le livret de travail imposé à l'individu dès sa sortie de l'école devait être un moyen de redistribution rationnelle de la main-d'œuvre. En régime stalinien, le livret de travail n'est attribué à l'ouvrier qu'après son premier embauchage. Il a donc pour but d'assurer la discipline du travail, de lier l'ouvrier à l'entreprise, non pas pour régulariser le rendement de celle-ci, mais surtout pour contrôler d'une manière permanente l'individu enrégimenté, enrôlé, militarisé...

On n'insistera jamais assez sur cette question du « statut du travail ». Car c'est là que l'on décèle le plus nettement les tendances du gouvernement et les résistances passives des gouvernés. « **Voyez ce que l'on interdit pour connaître ce qui existe** ». recommandait le vieux maître Seignobos à ses étudiants. Dans un Etat totalitaire, où les revendications ne peuvent être librement exprimées, où les voix « sélectionnées » de la base ne sont entendues que lorsque des tournants et des purges sont décidés en haut, la légalité peut nous renseigner également sur les résistances à ce qui est imposé. Mais en tout état de cause, tout est réglé par la volonté supérieure, qui peut abandonner des moyens dont l'expérience prouve la vanité, sans renoncer à ses fins. Celles-ci, quant au stalinisme, se dégagent de l'étude du Statut du Travail : **subordonner le social à l'économique, développer par tous les moyens la production industrielle, annihiler toute « vie » autonome de l'individu et des collectivités à la ville et à la campagne, constituer un empire se suffisant à lui-même et dominant le monde.**

Dessein dont on peut admirer la grandeur. Mais qui se place au terme d'une **évolution diamétralement opposée à celle du véritable socialisme qui entend subordonner l'économique au social.**

L'ÉVOLUTION DES SALAIRES REELS EN URSS ET DANS LE MONDE

On peut passer plus rapidement sur les autres chapitres du livre de Schwarz, en recommandant à nos amis de s'y référer constamment.

Il est évident que la question des salaires en URSS domine les controverses actuelles sur l'amélioration

(3) Le livret de travail a existé en France sous l'Ancien Régime au XVIII^e siècle, dans le cadre des règlements corporatifs. C'est le régime napoléonien, sous le Consulat, qui en fit un instrument de surveillance policière. Un compagnon ne pouvait être embauché que s'il présentait un livret délivré par son ancien patron et portant l'acquit de ses engagements. Il est intéressant de noter que le livret fut rétabli dans les premières années du Second Empire, en sa phase autoritaire.

En 1940, en U.R.S.S., on décréta le travail obligatoire et on supprima complètement la liberté de contracter. Cette législation de guerre n'était pas encore formellement abolie en 1954.

du sort du peuple russe. Nous avons déjà relevé la puérité des « augures » qui basent leurs prévisions sur une courbe régulière et un mouvement uniformément accéléré. La réalité est beaucoup plus complexe. La courbe des salaires n'a pas été toujours ascendante. Il s'en faut ! Sans doute faut-il, comme partout, traduire le salaire nominal en **salaire réel**. L'augmentation de celui-ci n'a été accomplie effectivement que par des opérations de baisse des prix. Mais il n'est guère facile d'en évaluer la portée. Le parallélisme du marché officiel et du marché libre, la persistance du marché noir, l'existence de « restaurants communautaires », l'institution et l'abolition du rationnement... autant d'éléments qui interviennent dans un calcul honnête. Il faut ajouter que le revenu des familles a augmenté par la « mise au travail » de ceux qui avaient vécu sur le seul salaire du père ; que la culture des « jardins ouvriers » a permis d'améliorer l'alimentation. Tout cela qui représente des efforts supplémentaires doit être compté au même titre que les « avantages sociaux » attribués gratuitement aux travailleurs.

Schwarz discute les données numériques fournies par certains spécialistes américains, anglais, français des affaires russes qu'il juge trop optimistes, quant à la situation actuelle des salaires. Il ne nie pas la hausse réelle depuis 1950, il en réduit cependant la portée. Mais il résulte de ces calculs minutieux que **l'application des plans quinquennaux a abouti à une baisse sensible du pouvoir d'achat**. Il est assez instructif de procéder à des comparaisons internationales — quoique l'impossibilité d'une information directe en Russie impose toujours de sérieuses réserves. Approximativement, en prenant le salaire réel moyen soviétique comme base — soit 100 — on obtient :

En 1928 : France 112 ; Allemagne 142 ; Grande-Bretagne 200 ; Etats-Unis : 370.

En 1936-38 : France 283 ; Allemagne 213 ; Grande-Bretagne 193 ; Etats-Unis : 417. (Notons la forte hausse du salaire réel en France, après 1936.) (4).

En 1950 : France 226 ; Allemagne 271 ; Grande-Bretagne 443 ; Etats-Unis : 714. (Notons la régression en France, au terme du dirigisme des salaires.)

Ainsi, dans les dix dernières années de l'entre-deux guerres, malgré la crise catastrophique de 1929-1930, l'écart entre la Russie et les pays capitalistes a fortement augmenté, sauf en Grande-Bretagne.

Et — sauf en France — **la marge, pendant l'après-guerre, s'est étendue beaucoup plus largement. L'ouvrier anglais disposait en 1950 d'un pouvoir d'achat plus de quatre fois supérieur à celui de l'ouvrier russe ; l'ouvrier américain plus de sept fois.**

L'URSS pour rattraper ce retard impensable a encore un long chemin à parcourir — d'autant plus que s'il y a hausse des salaires chez elle, il y eut partout, même en France, pendant ces cinq dernières

(4) Ces comparaisons sont établies sur la documentation fournie par le B.I.T., l'O.N.U., le Ministère du Travail américain, c'est-à-dire par des techniciens qui accomplissent en général leur tâche avec une scrupuleuse conscience. Elles ont plus de valeur à nos yeux que la référence à la situation des ouvriers en Russie tzariste, au reste assez difficile à préciser exactement. Nous ne contestons pas l'évidence de la misère ouvrière sous le tzarisme. Nous la contestons d'autant moins que nous justifions toujours les deux révolutions de 1917. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'évolution des salaires réels sous le stalinisme. La comparaison avec la France est particulièrement éloquent. En 1928, la différence n'était guère sensible. Grâce à l'action syndicale française, elle est passée de 12 % à 183 % pendant la période des premiers plans quinquennaux.

Il n'est pas de comparaison plus démonstrative entre l'efficacité d'un mouvement ouvrier libre et la misère d'un prolétariat soumis à la « construction socialiste ».

années, des majorations assez sensibles du pouvoir d'achat.

L'analyse d'ailleurs du salaire réel révélerait d'autres discordances. Les moyennes masquent les inégalités : il y a entre Moscou et la province, entre les industries et les catégories, des différences très sensibles (5).

La majoration du salaire réel peut fort bien résulter d'un allongement de la journée de travail. Et le pouvoir d'achat n'éclaire pas sur la qualité de la consommation. Il est possible d'alléger ses dépenses en se logeant dans les taudis si nombreux en URSS ou en se contentant ordinairement de pain noir au lieu de pain blanc.

Le progrès social ne se mesure pas au volume du budget ouvrier, **mais à la réduction de la part de l'alimentation — et à l'intérieur de celle-ci de la part des nourritures pauvres : le pain et les pommes de terre, par exemple.**

Cela sans doute importe pour nous. Mais ce qui est beaucoup plus important, ce sont les tendances fondamentales de la politique des salaires en URSS. S. Schwarz confirme pleinement ce que nous avons souvent affirmé. Jusqu'en 1928, la tendance au nivellement, favorisée d'abord par la baisse du niveau de vie fut encouragée par le gouvernement. **Depuis 1928 et surtout depuis 1931, on a renversé la vapeur, « on accentua systématiquement et à l'extrême la différenciation des salaires ».**

Ce n'est pas seulement le travail aux pièces qui s'inscrit dans la doctrine officielle — c'est aussi le calcul des normes sur « **la capacité du meilleur travailleur de choc** ». Sans doute, l'application stricte du principe se heurta à de telles difficultés qu'il fallut souvent l'assouplir. Mais le principe demeure. « L'égalitarisme » est condamné comme réactionnaire. Et la capacité individuelle de production au même titre que la fidélité à l'entreprise deviennent des éléments de discrimination dans l'attribution des avantages gratuits, les prestations de la sécurité sociale, la jouissance des maisons de repos, etc.

On se garde bien de nous suivre sur ce terrain. Car, c'est mettre à nu toute la structure de la société russe actuelle. Si la classe ouvrière est beaucoup plus « hiérarchisée » en URSS que dans tous les pays capitalistes, encore use-t-on de quelques ménagements, avant d'introduire des contrastes trop visibles dans les conditions de vie de camarades d'atelier. Mais les cadres de la société se hissent à des hauteurs inaccessibles aux chefs des administrations et des entreprises chez nous. **L'abolition de la gratuité des études secondaires suffit à prouver la formation et la consolidation d'une classe privilégiée.** Sommes-nous les seuls à l'avoir proclamé ?

LES HERESIES DE LA PHYSIOLOGIE DU TRAVAIL

Il faudrait aussi tirer du livre, des clartés sur les conditions de travail en URSS. Quelles que soient les apparences, c'est toujours la politique sociale subordonnée à la politique de production.

L'introduction de la journée de 7 heures, en 1927, plaçait l'URSS à la pointe du progrès social. Mais c'était un moyen d'imposer « le travail continu » par le système des trois équipes. Par voie de conséquence, on appliquait « la semaine de travail continu », c'est-à-dire la suppression des jours fériés collectifs et des dimanches.

Et l'hystérie stakhanoviste porta au paroxysme la

(5) Par des recoupements, Schwarz établit, qu'après la réforme de 1931 — refonte de l'échelle des salaires, par les syndicats, sur mandat formel de Staline et sous le signe de la lutte contre « l'égalitarisme petit-bourgeois » — le minimum au temps et le maximum aux pièces étaient établis dans le rapport de 1 à 4,5 dans l'industrie lourde. Mais la différenciation était fortement accentuée par le système des primes pour dépassement de la norme (en 1933, dans le bassin du Donetz, la rémunération atteignait ainsi le triple du taux de base).

religion des heures supplémentaires. Le « travailleur de choc » prit figure de héros. Gloire aux 72 heures d'affilée ! Pendant la guerre, les journées de 10 et 11 heures, les semaines de 60 et 66 heures furent normales. Et ce fut l'affaiblissement physique de la classe ouvrière qui détermina après la guerre le retour aux 8 heures, sans renoncement aux heures supplémentaires. Le chapitre contient de pittoresques et douloureux exemples de cette bataille entre la santé ouvrière et les impératifs de la production.

Le système s'apparente par tous ces aspects aux régimes basés sur l'esclavage antique, où la mobilisation facile de la main-d'œuvre compensait l'archaïsme technique. Presque partout, la diminution de la journée de travail a provoqué des transformations des entreprises conditionnant la formation d'équipes et le travail continu. Le planisme soviétique se révèle encore là plus réactionnaire que le capitalisme. Nous l'avons déjà noté dans notre article sur l'agriculture. Schwarz nous fournit un exemple aussi scouvoureux que celui des tracteurs au rendement réduit des deux tiers. Dans une usine de wagons de la région de Moscou : 95 % des ouvriers étaient soumis au régime de la semaine continue. Mais il n'y avait que 16 % des machines qui pouvaient être utilisées sans interruption.

Il ne faut pas cependant perdre une occasion nouvelle de caractériser la science soviétique dont quelques conquêtes spectaculaires excitent l'enthousiasme ou la crainte de certains gobe-mouches « hautement qualifiés » (?) d'Occident. C'est au nom de la « physiologie du travail » que les représentants ouvriers ont lutté contre les longues journées, la hausse des normes, le taylorisme... Le stalinisme pouvait-il s'inspirer de cette vivante tradition, alors qu'il sacrifiait la chair ouvrière au Moloch du rendement ? Il convenait alors de réviser la physiologie du travail, au nom du léninisme marxiste. Le 21 mai 1931, le professeur Kaplun, directeur de l'Institut de protection ouvrière, entreprit cette lutte idéologique et dénonça dans la « Pravda » les « ennemis de classe des milieux scientifiques, les théoriciens de la fatigue et de la protection contre la fatigue ».

On rougit en pensant que des valets aussi ignobles parodent aujourd'hui, sous le signe de la détente, dans des congrès scientifiques internationaux...

LA CENTRALE SYNDICALE : POLICE AUXILIAIRE

Mais une analyse aussi minutieuse de la réalité ouvrière soviétique risque d'engendrer le fatalisme, le pessimisme et le découragement. C'est là notre faiblesse. Et la pauvreté intellectuelle de l'antistalinisme occidental officiel ou officieux facilite cet engourdissement et la résignation à la coexistence... tandis que quelques « excités » s'abandonnent à l'autre aspect du fatalisme, à l'idée de la guerre aboutissant à l'écroulement du régime post-stalinien.

Avons-nous d'autres perspectives ? Nous ne cessons pas de le croire et de l'espérer. C'est pourquoi nous avons lu avec une attention renforcée les chapitres de Schwarz consacrés au mouvement syndical russe.

Trop facile de s'en tenir à la formule des syndicats soviétiques, organes gouvernementaux. Sous Staline, il n'était guère possible de distinguer entre les diverses institutions soviétiques. Le caractère du régime post-stalinien se révèle peut-être tout simplement dans une atmosphère de pénombre où l'on entrevoit des oppositions invisibles sous le lourd manteau du tyran disparu. Il n'est donc pas inutile de constater que c'est **essentiellement au parti** que les syndicats sont soumis.

D'autre part, l'histoire des syndicats soviétiques éclaire toute l'évolution du régime. Les bolcheviks — et Trotsky s'est montré au moins aussi autoritaire qu'eux en ce domaine — ont toujours condamné l'in-

dépendance syndicale, aussi bien le syndicalisme révolutionnaire que le trade-unionisme.

C'est à Lénine que l'on doit, dès 1903, le jugement le plus sévère sur « le mouvement spontané de la classe ouvrière ».

Mais son génie intuitif l'élevait fort au-dessus de sa doctrine. Dans son rapport sur la **Nouvelle politique économique**, en 1922, il confiait aux syndicats le soin de « promouvoir la situation matérielle des travailleurs en rectifiant les erreurs et exagérations des organismes économiques dans la mesure où celles-ci résultent des déformations bureaucratiques de l'Etat ». J'entendais Louzon à la même époque affirmer : « que la NEP n'est acceptable que si l'opposition ouvrière peut se manifester librement ». Si Lénine et Trotsky l'avaient entendu, ils ne seraient peut-être pas morts, vaincus.

Schwarz reconnaît que jusqu'aux plans quinquennaux, malgré les servitudes de la dictature, les syndicats ont vraiment représenté les intérêts spécifiques des salariés.

Le tournant date bien de 1929. Et la liquidation de toute la direction de la centrale syndicale dont le président, Tomsky, se suicida bien avant les grands procès de Moscou, qui nous apparut à l'époque comme un des accidents de la lutte contre la « Droite » (? !) zinovio-trotskyiste, prenait une importance que nous ne soupçonnions pas. Du rôle de représentants trop souvent paralysés et honteux des intérêts ouvriers, les syndicats sont promus officiellement à celui d'organes de surveillance et de police, chargés d'assurer la discipline du travail et d'accélérer le rendement.

Ce sont les syndicats qui organisent sous le titre « d'émulation socialiste » la compétition obligatoire entre les entreprises, qui provoquent les performances des travailleurs de choc, qui réclament l'élévation des normes, qui condamnent comme trahison toute majoration extra-légale des salaires. Ce sont les syndicats qui — spontanément (?) — se prononcent pour la **compétence exclusive des chefs d'entreprise dans le calcul des normes, pour la compétence exclusive des organismes économiques dans la fixation des salaires**. Ce qui aboutit en 1933 à la suppression pure et simple des Commissariats du peuple au travail.

Nous avons tous connu les listes noires fermant aux militants des Métaux dont elles portaient les noms, les portes de toutes les usines. Ce que nous n'avons pas connu : c'est la publication dans l'organe officiel d'une centrale syndicale des noms de travailleurs qui, ayant présenté des revendications, furent voués au chômage permanent. Des travailleurs des usines Kirov (ex-Poutilov) ont cependant été ainsi exposés au pilori par le « Troud » qui se gardait bien d'ailleurs de publier les revendications présentées.

LE FRONT DU TRAVAIL STALINIE

Cette nouvelle orientation des syndicats détermina une réforme « structurelle ». Il semble que celle-ci entreprise en 1931 ait eu pour objectif d'augmenter l'autorité des organismes horizontaux, intersyndicaux au détriment de celle des organismes verticaux — correspondant à peu près à nos fédérations industrielles — que l'on subdivisa après les avoir concentrés. On reconnut officiellement que c'était pour faciliter le contrôle des cellules du parti. D'autre part, une centralisation budgétaire laissait au Presidium la disposition de toutes les encaisses syndicales.

Résultat prévisible, signe de cette résistance passive — qui reste la seule manifestation possible à la base — : la décadence et une grave crise interne qui alarma le maître : Staline lui-même. On lança des mots d'ordre de démocratisation. Et en 1936, lors de la promulgation de la nouvelle constitution soviétique — qui déguisa le régime sous des habits parlementaires — on institua le vote secret pour l'élection des responsables syndicaux.

Vote secret... sur des listes de candidats établies publiquement !

La crise était-elle résolue, lorsque s'ouvrit en 1949 le dixième congrès de la Centrale — dix-sept ans après le neuvième ; dix-sept ans pendant lesquels, toute la direction avait été liquidée — ou le onzième, en 1954 ?

Ce que nous pouvons simplement noter, c'est la proclamation officielle de la **subordination des syndicats au parti et à son chef...** Selon Schwarz, les tâches fixées par les congrès limitent le rôle des syndicats au service social et communautaire. **Les conventions collectives rétablies** — non sans grand effet de propagande — **ne peuvent comprendre des clauses relatives aux salaires et aux conditions de travail.** Le parti spécialise ses agents.

Pendant deux articles des statuts de la Centrale renforcent « l'éclairage ».

1) Seuls les citoyens soviétiques peuvent adhérer aux syndicats ;

2) C'est le conseil central qui désigne les délégués aux secrétariats professionnels internationaux.

A notre connaissance, il n'existe aucune formule de ce genre dans les centrales de nos pays occidentaux. Tout travailleur (quelle que soit sa nationalité) peut adhérer à son syndicat de métier ou d'entreprise.

Ce sont les fédérations industrielles qui désignent leurs représentants aux secrétariats internationaux.

ABATTRE LE SYSTEME

Nous ne pouvons demeurer objectifs dans une affaire où nous sommes tous engagés. Mais que notre ton n'abuse pas le lecteur, quant au style de S. Schwarz. Celui-ci semble peu disposé à la polémique. Ses observations et démonstrations laissent à peine entrevoir ses tendances. Et il ne cache ni les facteurs positifs, ni les progrès enregistrés.

C'est sous notre seule responsabilité que nous tirons de son œuvre volumineuse des arguments et les éléments d'une thèse. La matière qu'il nous fournit ne se limite pas aux formes monstrueuses du stalinisme. Elle porte sur trente-huit ans d'histoire. Elle nous instruit sur la vie ouvrière, telle que le système la détermine.

Ce qui implique en conclusion de mesurer la valeur des assouplissements constatés depuis la mort de Staline. Une nouvelle politique a-t-elle modifié les tendances fondamentales du régime ? Nous ne connaissons pas d'autre critère pour en juger que la renaissance d'un véritable mouvement ouvrier. Or, non seulement tout indique que la vassalisation des syndicats persiste — mais encore l'exemple des grèves dans les camps de concentration prouve que la révolte — efficace ! — n'a été possible que lorsqu'il n'existe pas d'organisation officielle.

Il n'est pas exclu qu'à la base, des sections syndicales changent de rôle et mènent l'opposition. Mais **actuellement un tel mouvement ne peut se concevoir que hors de l'appareil syndical et contre lui.**

S'il y a eu assouplissement, c'est peut-être par l'influence de cette classe privilégiée qui pour jouir de ses privilèges veut échapper aux servitudes de la politique impériale... héritage de Staline. Les rivalités de clans — que l'on perçoit — traduisent peut-être le conflit entre les bureaucrates du parti et la caste technocratique.

Le peuple russe, sans y participer, peut y gagner quelque amélioration de son sort. Mais il peut surtout en concevoir de sérieux espoirs futurs. A la seule condition qu'il tente, par une nouvelle lutte de classe, de devenir maître de son destin. Il n'a donc pas d'ennemis plus irréductibles que le parti, sa police officielle et sa police auxiliaire, c'est-à-dire la centrale syndicale. Il faut briser le corset de fer de la dictature, pour engager, dans l'entreprise, le combat contre les privilégiés.

Roger HAGNAUER.

Le féminisme universitaire

Il est à remarquer, dans l'histoire, qu'à chaque période d'émancipation populaire a correspondu un mouvement féministe.

En 1789, parmi diverses manifestations, une « Pétition des Dames » demandait à la Constituante « d'abolir les privilèges du sexe masculin ».

Seconde poussée ouvrière en 1830-1848, nouveau mouvement féministe d'importance. Les femmes éditent des journaux (pas des journaux de mode, mais des feuilles revendicatives) : elles fondent des clubs, organisent des réunions.

Le mouvement ouvrier de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle a été accompagné également d'une puissante levée féminine. Cependant, tandis que de nombreuses sociétés de femmes s'attaquaient aux injustices du code napoléonien ou réclamaient le droit de vote, les institutrices firent porter leur effort sur le plan économique. Non qu'elles ne fussent d'avis du suffrage des femmes, mais elles s'attachèrent surtout à obtenir l'égalité de traitement avec les instituteurs.

C'est une courageuse et tenace institutrice de Laxou-lès-Nancy, Marie Guérin, qui mit sur pied dans ce but la Fédération féministe universitaire constituée par des groupes (G.F.U.) créés au sein des amicales départementales et des syndicats alors en formation. Notons au passage que les militantes animatrices de ces groupes étaient dans leur quasi-totalité des syndicalistes convaincus.

Je voudrais pouvoir les nommer toutes. Je rappellerai seulement les noms de quelques-unes d'entre elles : Cécile Panis (Indre), Vivenot (Vosges), Gouttefroy (Franche-Comté), Pellat-Finet (Isère), Dachary, Privat (Basses-Pyrénées), Persigout (Gironde), J. Cornec (Finistère), Bouvrain (Ardèche), Deghilage (Nord), Cormier (Loiret), Fouriau (Marne), Marie Guillot (Saône-et-Loire), Lucie Colliard (Haute-Savoie), et combien d'autres !

La bataille pour l'égalité fut assez rude. Si les féministes eurent la chance d'être soutenues par Louis Roussel, Emile Glay et quelques autres, elles furent honnies par une masse d'instituteurs. Ne blâmons pas trop ces derniers. Les traitements étaient alors si bas que nombre de maîtres voyaient avec aigreur le petit lot de millions destiné au corps enseignant passer presque en entier à mettre les salaires des deux sexes au même niveau. Bien des députés reçurent des lettres d'instituteurs (grands électeurs !) menaçant l'élu de représailles si l'égalité de traitement avait le pas sur le relèvement général.

Roussel, alors, avec une loyauté parfaite, rappela par une circulaire à toutes les amicales que la Fédération des amicales s'était engagée à défendre l'égalité de traitement et que la promesse devait être tenue. Et il accompagna les déléguées de la F.F.U. auprès des diverses instances parlementaires et gouvernementales.

La partie au parlement n'était pas gagnée, tant s'en faut. Si nous pouvions compter sur quelques défenseurs : Longuet, Bracke, Raffin-Dugens au parti socialiste, sur Ferdinand Buisson et surtout sur Louis Marin, nous nous heurtions souvent à une indifférence vaguement condescendante et parfois à une véritable hostilité. Ou bien les 9 millions nécessaires pour réaliser l'égalité mettaient en péril le budget, ou bien il ne fallait pas risquer de créer des « maris d'institutrices » vivant aux crochets de leur femme !... Passons !...

Il y eut parfois des épisodes frisant le comique.

Un matin, les journaux annoncent que la Commission du budget venait d'adopter le principe de l'égalité de traitement. Vérification faite, nous apprenons qu'il y avait 16 députés en séance ; 9 avaient voté pour et 7 contre. Or la commission comptait 44 membres ! Je retrouve la lettre d'une militante suffragiste : « Il ne faut pas que les 35 autres votent contre, il faut se hâter de combler la commission de remerciements ! ». Alors, ordre du jour de tous les G.F.U. alertés d'affluer au Palais-Bourbon, tandis que les sociétés suffragistes félicitaient discrètement les députés sur lesquels elles savaient pouvoir compter. Le vote des femmes n'était pas très bien vu à l'époque et il ne fallait pas risquer de nuire aux institutions par des manifestations spectaculaires.

Enfin, la Chambre établit l'égalité de traitement en trois paliers, les derniers pendant la guerre de 14-18.

L'impulsion était donnée, l'égalité de traitement entre hommes et femmes s'établit dans d'autres corporations et nous avons eu la joie récemment d'apprendre que le rapport entre les salaires masculins et féminins était en France plus élevé que dans la plupart des autres nations.

Que devinrent les G.F.U. ? Ils continuèrent un temps leur action, cette fois en faveur des écoles maternelles. Une « Tribune féministe » animée par Pierrette Rouquet parut pendant un certain temps dans la revue « L'Ecole émancipée », puis le mouvement s'effiloche.

Et à l'avenir ? C'est s'aventurer beaucoup que de prétendre dire de quoi demain sera fait. Il me paraît que la femme doit obtenir dans la famille et dans la société la pleine reconnaissance de sa personnalité. Plus d'« autorisation maritale » en quelque sujet que ce soit ; plus de « chef » de famille, des époux égaux en droits et en devoirs. Dans la société, droit à l'instruction et au travail sans autres limites que les capacités, droit à consentir à la maternité ou à la refuser. La question maternelle sera sans doute la plus difficile à résoudre pour que la maternité ne soit plus pour la femme une cause d'esclavage. Il nous est impossible de la traiter ici en quelques lignes.

En terminant, je voudrais mettre en garde les militantes contre une assertion que j'ai souvent entendu proférer : « Un mouvement féministe est inutile, disait-on, le syndicalisme suffit pour assurer l'émancipation de tous ». C'est absolument faux. Les injustices, les oppressions ne s'évanouissent pas tout à coup comme par une manière « d'opération du Saint-Esprit ». Il faut que l'opprimé en ait d'abord conscience, puis qu'il lutte avec courage. Ce n'est pas toujours aisé. Nous avons vu des bourgeois, des socialistes, des syndicalistes se démener comme de beaux diables pour interdire aux femmes l'entrée de certaines écoles, l'accès à des professions rémunératrices ! Et tel grand bonhomme syndicaliste, libertaire, etc., etc., traitait sa femme en patron capitaliste exploitant un humble prolétaire !

En dépit de ces faits individuels, reconnaissons que le syndicalisme, lorsqu'il est vraiment libérateur, développe le sens de la valeur de l'être humain. En cela, il contribue à faire prendre conscience à la masse des femmes, ces exploitées par excellence des vieilles sociétés, de leur « éminente dignité » dans l'espèce humaine.

Marthe BIGOT.

LA CONDITION OUVRIÈRE DANS LA LOIRE ET CHEZ LES MINEURS EN PARTICULIER JUSQU'AU DÉBUT DU XX^E SIÈCLE

Ces extraits des cahiers de doléances des mineurs en 1882 nous donnent un tableau assez précis de la condition des ouvriers mineurs il y a 73 ans. Il nous reste à le compléter par un tableau parallèle du niveau de vie chez les mineurs de 1955.

Y a-t-il eu paupérisation ? Les chiffres seuls ne peuvent le montrer, car les mineurs de 1955 ne vivent plus comme les mineurs de 1882.

Calculer combien on peut acheter de kilos de pain avec le montant du salaire journalier avait un sens avant 1830, et surtout sous l'ancien régime, quand le pain constituait vraiment la base de la nourriture et la plus forte dépense d'une famille ouvrière. Comparer le montant des salaires au prix des denrées, des habits... ne permet pas non plus de suivre l'évolution du niveau de vie avec exactitude, les variations de prix étant très différentes selon les produits et plus ou moins influencées par le progrès technique, la valeur du franc, les charges fiscales et les charges sociales. Le comparer à un indice n'est pas juste non plus du fait qu'on ne vit pas en 1955 comme en 1882, qu'on ne satisfait pas les mêmes besoins ou qu'on satisfait des besoins semblables dans d'autres conditions.

Le mieux est d'établir le budget d'une famille de mineur en 1955. Qui s'en chargera ? On pourra alors faire une comparaison et voir si, avec un salaire de 1955, on satisfait plus de besoins qu'en 1882 et si on satisfait mieux ou moins bien les mêmes besoins.

En attendant, pour permettre une première appréciation de l'évolution du niveau de vie et des conditions de vie depuis l'avènement du capitalisme, nous avons relevé des renseignements sur les salaires et les prix au XVIII^e siècle au début du XX^e. (Ils sont, pour la plupart, tirés des deux ouvrages très documentés de J.-L. Gras : Histoire du Commerce local et Histoire des mines de la Loire.)

I. — LES PREMIÈRES EXPLOITATIONS

Dès le XIII^e siècle on signalait des « perrières de charbon » dans le Forez. Le charbon était exploité par les propriétaires de la surface. Par la suite, certains propriétaires cédèrent à des extracteurs le droit de tirer le charbon du sous-sol de leurs terres moyennant un pourcentage sur la quantité extraite.

En 1768, Morand donnait les indications suivantes sur cette manière d'exploiter :

« Lorsque les propriétaires du terrain jouissaient de leur droit sur ce qui y est renfermé, ils exploitaient eux-mêmes leurs mines par économie ou ils traitaient avec un extracteur : l'usage était que le tenancier du fond retirât pour l'ordinaire le quart franc de tout ce qui est extrait de la mine, et de plus cinq bennes de gros charbon par semaine. La moindre rétribution qu'il se réservât en traitant de sa mine était le cinquième franc du produit.

« D'autres, en exécution de traités volontaires, recevaient plus du sixième, et toujours il était loisible au bailleur de placer des marqueurs pour tenir note de la recette et de la distribution du charbon qui se vendait journallement ; il y avait de ces traités qui subsistaient presque de temps immémorial et qui se renouvelaient d'âge en âge dans les familles. »

Cette redevance était fort variable. En 1629, à Saint-Etienne, on louait une perrière pour cinq ans, à raison de 200 livres par an, à condition de faire toutes les réparations et de ne concasser le charbon qu'à deux pics.

À Rive-de-Gier, en 1784, la redevance variait du cinquième au vingtième.

En 1817, à Roche-la-Molière, d'après Beaunier,

« les propriétaires du sol cèdent ordinairement à des entrepreneurs la faculté d'exploiter dans un espace déterminé ; ceux-ci font tous les frais et payent, quand ils sont arrivés à la houille, une rétribution plus ou moins forte, établie par tête d'ouvrier (piqueur et sorteur) employé ; quelquefois, les entrepreneurs ne payent aucune rétribution au commencement de l'exploitation ou lorsqu'ils vont chercher le charbon à une certaine profondeur ; la rétribution moyenne ordinaire est de 1 fr. 50 par homme ; mais elle est portée, quand on dépèle, jusqu'à 6 et même 8 francs ».

À la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e des sociétés d'extracteurs se constituèrent qui traitaient avec le propriétaire du sol.

II. — LE RÉGIME DES MINEURS AVANT LA RÉVOLUTION

Sous l'ancien régime, les mineurs bénéficiaient d'un régime privilégié, en France (à Liège, ils étaient soumis à un régime corporatif, dès la fin du XV^e siècle).

Ces privilèges, d'abord réservés aux mines métalliques, consistèrent en une exemption des charges publiques (édit de 1413). L'édit de septembre 1471 précisait : exemption « de toutes tailles, aides, subsistances, impositions, francs archers, guet, garde, porte de ville et autres charges et subventions quelconques ». Les mineurs étrangers étaient considérés « comme naturalisés ».

Des déclarations de 1548 et 1552 étendirent aux mines de charbon la liste allongée des exemptions : tailles, taillons, gabelles, changes, aydes de ville, châteaux, forteresses, entrées et issues ; guets, portes, ponts, péages, passages, passeports ; quatrième, sixième, huitième, dixième et vingtième,

tant de vins que autres vivres et choses nécessaires ; garnisons, logis, contributions de gens de guerre du Roi... et toutes impositions possédées ou a posséder par le roi. Chaque mine ne pouvait occuper plus de 40 ouvriers.

Mais les mineurs n'étaient pas toujours en règle avec les préceptes de la morale chrétienne. L'arrêt du 14 mai 1604, en effet, ordonne que « seront es lieux où les dits ouvriers (des mines) travaillent mis des carcans, estrapades et autres représentations patibulaires de justice ». Ces ouvriers, affirme l'édit, étaient « coutumiers d'user de blasphèmes », de s'adonner à des jeux « illicites, dont sortent querelles et débats entre eux ». Et les délinquants pouvaient être condamnés par le grand-maitre des mines.

D'autre part, il établissait le droit du trentième sur le produit net des mines pour « secours spirituels et temporels aux ouvriers » (entretien d'aumôniers et de chirurgiens).

Mais la profession de mineur ne devait pas être très recherchée. Les états généraux de 1614 proposèrent en effet de condamner à travailler aux mines « tous coupeurs de bourse, blasphémateurs, fainéants, vagabonds, gens sans aveu ».

Le droit du trentième fut supprimé par l'édit de septembre 1739 qui laissa aux concessionnaires le soin d'assurer les secours sous le contrôle du grand-maitre des mines.

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, des monopoles d'extraction furent accordés à certains concessionnaires : Compagnie Lacombe, au Moulon, à Rive-de-Gier (1759) ; Montdragon, à Saint-Chamond en 1774 ; duc de Charost, à Roche-la-Molière, en 1767 ; Jovin, au Treuil, à Saint-Etienne, en 1784 ; Cyprien Chaland, à Saint-Jean-Bonnefonds ; chevalier de Curnieu, à Villars, en 1786 ; à le More de Blanc, au Bois-Mouzil, en 1788 ; à Rouzil, à Beaubrun, en 1787 ; à Jovin-Molle, à Unieux, en 1789...

Le régime des concessions aboutit à l'augmentation du prix du charbon. Il fut vivement attaqué par les propriétaires qui se trouvaient privés de la libre disposition du sous-sol de leurs terres et par les artisans consommateurs de charbon, tels les forgerons de clous. Les cahiers des états généraux du Forez furent unanimes à réclamer sa suppression, que réalisa la Constituante. Ce n'est qu'en 1810 que Napoléon le rétablit, mais devant l'opposition violente des populations, il dut instituer le tréfonds pour les propriétaires.

III. — LA JOURNÉE DE HUIT HEURES DANS LES MINES EN 1579

Par l'édit du 19 février 1579, Philippe II, roi d'Espagne et des Pays-Bas, instaura la loi de huit heures dans les mines métalliques de Franche-Comté.

« *Voulons et ordonnons, y lit-on, que les ouvriers des mines travaillent huit heures par jour à deux entrées de chacune quatre heures.* »

« *Si l'ouvrage requiert accélération, il sera fait par quatre ouvriers qui travailleront chacun six heures, les uns après les autres, sans discontinuation, chaque ouvrier, après avoir besogné six heures, remettant ses outils en main d'un autre et ayant ainsi ses dix-huit heures de repos sur vingt-quatre.* »

« *Mineurs ouvriers sont salariés, soit selon convention avec le personnier (1), soit selon l'ouvrage fait, à leur choix.* »

« *Voulons et ordonnons qu'aux fêtes de commandement les ouvriers soient payés comme s'ils avaient travaillé : aux fêtes de Pâques, Noël et Pentecôte, il ne sera besogné que demi-semaine,*

(1) L'employeur.

sauf pour les garçons tirant l'eau ; aux quatre fêtes de Notre-Dame et aux douze fêtes d'apôtres, les ouvriers seront quittes d'une demi-journée, à la veille de chaque fête.

« *Mineurs ouvriers peuvent choisir terrain pour faire maison et jardin sur les communaux des lieux où ils travaillent, en payant un sol de cens par an, et moyennant ce, ont droit aux bois morts et morts bois sur lesdits communaux.* »

« *Mineurs ont un marché aux mines et ont ce droit qu'il n'est pas permis aux étrangers de distraire vivres de ce marché : au marché qui commence à dix heures du matin, il n'est pas permis aux officiers, personniers et hôteliers d'acheter provisions avant que les ouvriers soient fournis.* »

Nous avons signalé ce document, qui ne s'applique pas à la Loire, parce que nous avons pensé qu'il n'était pas connu. La nécessité amenait les princes à des initiatives que seule la pression de groupes sociaux pourrait imposer de nos jours.

IV. — SALAIRES ET PRIX AVANT 1789

En 1709, les mineurs gagnaient de 15 à 16 sous par jour.

A Rive-de-Gier, en 1761, le piqueur avait 20 sous ; pour 1763-1776, Alléon Dulou et de Morand indiquent 20 à 22 sous pour les piqueurs ; 15 à 20 sous pour les traineurs ; 10 à 12 sous pour les toucheurs (enfants, en général).

A Saint-Etienne et à Firminy, les salaires étaient plus faibles.

Pour Saint-Jean-Bonnefonds, on donne 25 sous pour le piqueur et 20 sous pour les autres ouvriers ; à Saint-Genest-Lerpt, 20 à 24 sous, plus le chauffage.

A Roche-la-Molière, en 1784, les salaires passent de 17 et 20 sous à 22 sous.

A Rive-de-Gier, la Compagnie Lacombe, à la même époque, avait imposé une baisse de 20 et 30 sous à 17 sous.

En 1789, un mineur de fond gagnait de 15 à 20 sous, un mineur de jour de 14 à 15 sous ; un rubanier, de 14 à 15 sous ; un ouvrier armurier, de 25 à 30 sous ; un compagnon quincaillier, de 15 à 20 sous.

En 1784-1786, le nombre des ouvriers mineurs du bassin était évalué à 800 pour une production de 170.000 tonnes ; en 1789, la production était évaluée à 240.000 tonnes.

Au XVIII^e siècle, le prix du blé et le prix du pain étaient très variables, selon les récoltes.

De 1701 à 1768 par exemple, le boisseau (25 et 27 l. 8) de froment subit les variations suivantes à Saint-Etienne :

| | | |
|----------------|-------------------|-------------------|
| 1701 : 50 sols | 1724 : 64 » | 1747 : 4 l. 5 s. |
| 1702 : 40 » | 1725 : 53 » | 1748 : 5 l. 8 s. |
| 1703 : 38 » | 1726 : 2 l. 12 s. | 1749 : 4 l. 16 s. |
| 1704 : 30 » | 1727 : 2 l. 11 s. | 1750 : 3 l. 11 s. |
| 1705 : 36 » | 1728 : 2 l. 12 s. | 1751 : 3 l. 18 s. |
| 1706 : 35 » | 1729 : 2 l. 14 s. | 1752 : 3 l. 8 s. |
| 1707 : 33 » | 1730 : 2 l. 15 s. | 1753 : 3 l. 10 s. |
| 1708 : 60 » | 1731 : 2 l. 15 s. | 1754 : 2 l. 9 s. |
| 1709 : 102 » | 1732 : 2 l. 10 s. | 1755 : 2 l. 19 s. |
| 1710 : 56 » | 1733 : 2 l. 18 s. | 1756 : 3 l. 8 s. |
| 1711 : 48 » | 1734 : 2 l. 11 s. | 1757 : 3 l. 3 s. |
| 1712 : 73 » | 1735 : 3 l. 6 s. | 1758 : 3 l. 17 s. |
| 1713 : 75 » | 1736 : 3 l. 17 s. | 1759 : 3 l. 19 s. |
| 1714 : 60 » | 1737 : 2 l. 14 s. | 1760 : 3 l. 5 s. |
| 1715 : 37 » | 1738 : 3 l. 1 s. | 1761 : 3 l. 4 s. |
| 1716 : 33 » | 1739 : 3 l. 5 s. | 1762 : 3 l. |
| 1717 : 38 » | 1740 : 3 l. 7 s. | 1763 : 2 l. 13 s. |
| 1718 : 51 » | 1741 : 3 l. 3 s. | 1764 : 3 l. 2 s. |
| 1719 : 72 » | 1742 : 3 l. 12 s. | 1765 : 4 l. |
| 1720 : 62 » | 1743 : 2 l. 9 s. | 1766 : 5 l. 4 s. |
| 1722 : 52 » | 1744 : 2 l. 7 s. | 1767 : 4 l. 8 s. |
| 1723 : 65 » | 1745 : 2 l. 6 s. | 1768 : 4 l. |
| 1721 : 48 » | 1746 : 2 l. 19 s. | |

Cette longue énumération a son intérêt à une époque où la rareté des céréales et leur prix élevé étaient encore une catastrophe pour les hommes qui travaillaient pour gagner leur pain ».

En 1711, à La Ricamarie, un manœuvre gagnait 12 sols par jour ; à Saint-Etienne, un moissonneur 35 sols.

En 1709, la livre de pain bis (410 gr.) valut 3 sols 6 deniers, à Saint-Chamond ; la bouteille de vin, 12 à 15 sols.

En 1727, une journée de manœuvre était payée 6 sols à 20 sols à Saint-Etienne ; une mesure de lait : 3 deniers ; une livre de clous (422 gr.) 6 sols ; 200 tuiles : 3 livres.

En 1733, une livre d'huile de graine : 2 sols ; une journée de maçon : 17 sous. En 1734, une journée de manœuvre : 13 sous ; une journée d'ouvrier : 18 sous. En 1726, une journée de terrassier : 13 sous, d'ouvrier maçon : 20 sous.

En 1736, à La Fouillouse, une journée de menuisier : 1 livre.

En 1766, à Saint-Etienne, la livre de pain bis valait 1 sou 9 deniers ; la livre de pain de froment 2 sous 6 d.

En 1764, une livre de lard : 4 sous ; une livre de fromage : 3 sous ; une livre d'huile de noix : 8 s. 6 d. ; un veau : 8 livres ; un boisseau de pommes de terre : 12 sous ; un domestique : 66 livres par an ; une fille domestique : 26 à 36 livres.

À Saint-Chamond, un quintal de savon (41 kg.) était payé 51 l. 10 s. par les hospices ; un quintal d'huile d'olive : 80 l. ; une aune de cotonne pour le tablier des sœurs : 40 sous ; un cochon : 95 l. 10 s.

À Montbrison, en 1780, une livre de sel valait 14 s.

La vaisselle en bois était encore en usage, quoique remplacée de plus en plus par la faïence vernissée. On mangeait encore, surtout à la campagne, dans le même plat et même dans la poêle. L'emploi de la fourchette, qui date de Henri III, n'était pas courant ; la vaisselle plate date du XV^e siècle.

V. — SALAIRES ET PRIX DE 1816 A 1909

| Périodes | Salaires (par jour) | Pain blanc le kilo | Pain bis | Pommes de terre | 1 kilo de bœuf | 1 kilo de veau | 1 kilo de porc | Vin |
|-----------|--|--------------------|-------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---|
| 1816-1830 | Tuillier briquetier : 1 fr. 25 à 1 fr. 60 | 0,35 à 0,90 | 0,25 à 0,75 | 2,50 à 6 fr. le q. | 0,80 à 1,10 | 0,80 à 1,15 | 1 fr. à 1,38 | 30 à 50 fr. l'hl. |
| 1831-1847 | Ouvriers d'art, en 1844 : 2 fr. 50. Manœuvres : 1 fr. 75. | 0,32 à 0,55 | 0,25 à 0,50 | 2 à 8 fr. l'hl. | 0,90 à 1,40 | 0,90 à 1,20 | 1 fr. à 1,40 | |
| 1849-1869 | Tuilliers : 2 fr. 50 ; plâtriers : 3 fr. 75 ; menuisiers : 2 fr. 20 ; charpentiers : 2 fr. 60 ; serruriers : 2 fr. 15. | 0,375 à 0,55 | 0,22 à 0,47 | 5 à 10 fr. l'hl. | 0,90 à 1,50 | | | 50 fr. les 200 l. à Montbrison |
| 1870-1880 | En 1872. Tuilliers : 2 fr. 75 (nourris) ; couteliers : 2 à 4 fr. ; imprimeurs : 4 fr. 75 à 10 fr. ; maçons : 3 fr. 25 à 4 fr. 50 ; menuisiers : 3 fr. 50 à 4 fr. 25 ; peintres en bâtiment : 4 à 5 fr. ; teinturiers : 3 à 6 fr. | 0,34 à 0,60 | | | 1,45 à 2 fr. | 1,40 à 2 fr. | 1,40 à 1,60 | |
| 1881-1900 | En 1884. Briquetiers-tuilliers : 3 à 5 fr. ; charpentiers : 4 à 6 fr. ; couteliers : 2 à 4 fr. ; imprimeurs : 3 à 5 fr. ; maçons : 4 fr. 50 à 6 fr. ; menuisiers : 3 fr. 50 à 5 fr. 50 ; serruriers : 3 fr. 50 à 5 fr. | 0,36 à 0,44 | 0,28 à 0,35 | 4,93 à 5,65 le q. | 1,55 à 1,71 | 1,50 à 1,82 | | 30 à 40 fr. l'hl. |
| 1900-1909 | Ouvriers agricoles : 3 fr. 50 et 1 fr. 85 (logés et nourris) ; imprimeurs : 4 fr. 50 à 6 fr. 50 ; charpentiers : 4 à 6 fr. ; menuisiers : 4 à 5 fr. ; maçons : 3 fr. 50 à 5 fr. 50 ; terrassiers : 3 fr. 20 à 4 fr. 50 ; peintres en bâtiment : 3 fr. 50 à 6 fr. | 0,35 à 0,375 | | 8 à 9 fr. le q. | 1,50 à 2,10 | 1,90 à 2,30 | 1,90 à 2 fr. | |

VI. — LES SALAIRES DES MINEURS DE LA LOIRE

Voici des moyennes à trois périodes différentes :

| | 1845 | 1858 | 1883 |
|-----------------------------|-------------|----------|------|
| Gouverneurs .. | 5 à 8 | 5 à 8 | 6,33 |
| Piqueurs | 3,50 à 4 | 4 à 4,75 | 4,17 |
| Draineurs et rouleurs | 3,50 à 3,75 | 2,50 à 3 | 3,83 |

Pour Saint-Etienne, voici les moyennes de salaires établies par la Société des Houillères :

| | Intérieur | Extérieur |
|-------------------|-----------|-----------|
| 1854 | 3,43 | 2,19 |
| 1864 | 3,89 | 2,38 |
| 1874 | 4,59 | 2,73 |
| 1884 | 4,75 | 2,89 |
| 1894 | 4,76 | 3,30 |
| 1900 | 5,21 | 3,78 |
| 1902 | 5,15 | 3,82 |
| 1903 | 5,03 | 3,66 |
| 1905 | 4,73 | 3,52 |
| 1906 | 4,92 | 3,62 |
| 1907 | 5,01 | 3,69 |
| 1908 | 5,07 | 3,70 |
| 1910 | 5,14 | 3,74 |
| 1913 | 5,51 | 5,31 |

VII. — LE NIVEAU DE VIE D'UN MENAGE OUVRIER EN 1874

Pour 1874, nous trouvons des renseignements sur le budget d'un ménage ouvrier de la vallée du Gier dans le livre de M. Roybaud, membre de l'Institut : « Le fer et la houille ».

« En décomposant les chiffres, on aboutit, pour l'ouvrier le moins payé, à une recette annuelle de 800 à 900 fr. ; pour l'ouvrier le mieux payé, à une recette de 2.800 à 3.000 fr. (très petit groupe).

...» La dépense de bouche est en moyenne de 40 centimes par tête et par jour. Les travaux de force exigent une nourriture substantielle ; il faut à l'homme de la viande et du vin ; la femme et les enfants n'ont dès lors qu'une part bien réduite : du laitage, des farineux, un peu de charcuterie dans les grands jours. Dans le ménage qui nous sert de type, un couple et deux enfants, voici 584 fr. sur 800 fr. absorbés en vivres ; il ne reste que 216 fr. pour le loyer, l'entretien, le chauffage, l'école et les menus frais. Il y a insuffisance évidente ; le loyer seul compte pour une centaine de francs ; la ruine serait au bout, si la femme et les enfants n'apportaient à la masse leur contingent de recette (travaux des champs, tresses et lacets. » (1874).

U. THEVENON.

A PROPOS DU JACQUET « REFUS DE PARVENIR »

Constataions et remarques

Ces dernières semaines, au cours de la chasse aux souscriptions pour le roman de notre ami Jacquet, nous avons été amenés à faire quelques constatations et à noter quelques remarques intéressantes et utiles.

Pourquoi n'en parlerions-nous pas ?

La circulaire d'appel, signée de Monatte et de Guillon, a été expédiée le 7 et le 8 décembre à 300 camarades, tant de Paris que de province. Elle a été reproduite par l'ALLIANCE OUVRIERE de Grenoble, par l'ECOLE EMANCIPEE du début de janvier, L'ECOLE LIBERATRICE lui a fait écho, Enfin, la R.P. qui l'avait signalée en décembre dans une note de R. H., l'a donnée en janvier.

Il s'agit de réunir 500 souscriptions. Plus, si possible.

Dans combien de temps les aurons-nous réunies ?

Oserions-nous dire que nous avions espéré réunir les 500 pour la fin décembre ? Naturellement, à cette date, nous en étions loin, exactement à 209. En fin janvier nous sommes aux 400. D'aucuns pensent que ce n'est pas si mal. C'est tout de même loin de ce que nous escomptions.

Quelques remarques font comprendre le rythme trop long des rentrées.

Une militante institutrice, Thérèse Verny, dont le nom n'est pas oublié des anciens, nous écrivait du Puy-de-Dôme, le 20 décembre : « Je m'étonne qu'il soit si difficile de trouver 500 souscriptions parmi les abonnés de la R.P. »

Mis à part que décembre et janvier sont des mois chargés de dépenses et que, cette année, décembre était un mois d'élections, regardons quelles autres causes ont certainement joué.

Le 12, une bonne militante de la Seine, en adressant sa souscription, nous disait : « Retraitée, donc morte. » Quoi, morte au mouvement ? Allons donc, comment dire pareille chose ? Surtout la penser ? Le mouvement a encore besoin de ses anciens.

Le 22, une camarade de la Loire, elle, nous écrivait : « J'ai tardé pour voir si je pourrais joindre à ma souscription personnelle celle de quelques collègues. H. las ! les jeunes qui m'entourent au collège technique ne sont guère intéressés par le vrai syndicalisme.

Ils et elles ne parlent que de promotions, de dispenses, de telle ou telle corvée, et je n'avais aucune chance. J'espère que d'autres seront plus heureux que moi et vous enverront des noms en masse pour le livre dont le titre seul est un programme héroïque. »

D'autres, en effet, ont été plus heureux.

Signalons-en un qui ne donnait plus signe de vie depuis plusieurs années. Voici sa réaction : « Mort à l'action syndicale, mort de dégoût, mais pas mort à l'amitié. » Pour lui, Jacquet reste son cher vieux Jacquet.

Et cette appréciation : « Quant à demander à un instituteur de la... je les connais. Il faudrait un bulldozer pour remuer les moins apathiques. »

Il est lui-même un excellent bulldozer. Dans son département et parmi ses relations il a recueilli une quinzaine de souscriptions.

Ce qu'il a fait, combien auraient pu le faire qui ne l'ont pas fait ?

Dans cette période, beaucoup pensent que les choses se font toutes seules, par la vertu de l'organisation. Or celle-ci vaut ce que valent les individualités qui la composent. En définitive, c'est sur elles qu'il faut compter. Actives, l'organisation sera agissante. Inactives, elle sommeillera.

D'où l'utilité d'un et même de plusieurs bulldozers par département, par corporation. A Paris, chaque arrondissement devrait avoir le sien, sinon les siens.

Si nous les avions possédés, les 500 souscriptions au Jacquet auraient été largement réunies fin décembre.

Ce qui est vrai pour le Jacquet ne l'est pas moins pour la R.P. Et pour toutes les initiatives que nous pouvons être amenés à prendre. La renaissance du syndicalisme, du vrai, ne cessera d'être une espérance qu'à cette condition.

A nos amis, vieux et jeunes, d'y réfléchir. A eux de se demander par corporation et par département ce qu'il leur est possible de faire. D'en discuter entre eux et de nous dire ce qui est sorti de leurs discussions. Nous sommes tout prêts à numéroter nos bulldozers 56.

Et à inscrire les cent souscriptions qui manquent au Jacquet. Et même plus.

Lettre ouverte à Francis et Colette Jeanson

J'attendais votre livre avec impatience.

Nous manquions d'un ouvrage mettant en lumière les causes de l'insurrection algérienne. Au moment où l'opinion française porte un intérêt croissant au problème algérien, on vous était par avance reconnaissant d'avoir rassemblé une moisson de faits et de documents permettant de mieux faire comprendre les événements.

Mais tandis que je parcourais « L'Algérie hors la loi », ma joie se m'a rapidement de stupeur.

Que vous ayez pris parti dans le drame algérien, c'était votre droit, c'était même votre devoir. Voici plus de dix ans que je vis quotidiennement ce drame du côté de ceux qui luttent pour l'affranchissement d'un peuple abominablement exploité et humilié. Mais autant j'estime qu'en tant que démocrates ou révolutionnaires français nous nous devons de prendre résolument parti en faveur de ceux qu'opprime le colonialisme français, autant je pense que nous devons nous garder de nous immiscer dans les débats et querelles qui opposent entre elles les diverses organisations nationales algériennes. Appuyer de nos efforts l'action de tous ceux qui combattent effectivement le colonialisme, chacun selon sa propre méthode, je me suis fait de ce principe une règle.

Je crois avoir sur beaucoup d'autres une certaine priorité dans la prise de conscience du fait que la méthode révolutionnaire serait nécessaire pour venir à bout du colonialisme en Algérie. Ai-je pour cette raison pris à partie nos amis de l'Union du manifeste algérien (U.D.M.A.) (1), qui espéraient pouvoir construire la République algérienne par une politique de réformes et d'étapes ? J'avais, par contre, été surpris déjà de la sévérité avec laquelle, après votre séjour de 1950 en Algérie, vous aviez jugé nos amis du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (M.T.L.D.) (2).

Aujourd'hui encore il vous est apparu que vous deviez prendre parti entre les différentes organisations. Soit. Vous êtes libres d'avoir cette opinion mais l'honnêteté vous imposait d'observer une certaine prudence et une certaine objectivité. Je pourrais citer toute une série d'exemples pour prouver que vous avez manqué à l'une et à l'autre. Hélas ! quelques remarques y suffiront.

1^o Vous avez publié soit dans le corps de votre ouvrage, soit en annexe, d'assez nombreux documents ou extraits de documents émanant de l'U.D.M.A., de la tendance ex-Comité Central du M.T.L.D. et du *Front de Libération Nationale* (3). Il est bien que tous ceux qui s'intéressent au problème algérien puissent consulter les textes rédigés par les organisations nationales algériennes.

Les seuls textes que vous n'avez point publiés sont ceux qui émanent de Messali et du *Mouvement National Algérien* (4). Rien ne saurait justifier pareille omission. Le fait d'avoir pris parti contre le messalisme — et dans quels termes ! — vous imposait d'autant plus le devoir d'objectivité.

(1) L'U.D.M.A. a pour principal représentant Ferhat Abbas, pharmacien à Sétif. En gros, cette organisation est celle de la fraction bourgeoise du mouvement national algérien. (N.D.L.R.)

(2) Cette organisation représente la fraction populaire du mouvement algérien. Elle a subi une scission peu avant le début de l'actuelle rébellion. (N.D.L.R.)

(3) La nouvelle organisation qui a pris l'initiative de la lutte à main armée. (N.D.L.R.)

2^o Vous avez écrit à la page 264 de votre ouvrage :

Eiant donné le rapport de forces initial, on peut bien dire que le messalisme est en voie de liquidation. Considérée dans le moment même, et de façon arbitrairement statique, cette quasi-égalité fournit une apparente caution à ceux qui s'efforcent de redorer le blason d'un chef national aujourd'hui dépassé. Signalons ici, sans plus nous attarder, que ses vaillants supporters se recrutent essentiellement dans les milieux trotskystes et qu'ils ont un allié — qu'on n'est pas forcé de tenir pour négligeable — en la personne de M. Jacques Soustelle, gouverneur de l'Algérie, qui déclarait en fin novembre à M. le professeur Massignon : « Messali est ma dernière carte ».

J'ignore si ce dernier propos a été tenu et, s'il l'a été, de quelle façon. Le professeur Massignon est absent. Mais alors que vous n'avez pas reproduit un seul texte de Messali et de ses amis, que vous n'avez pas donné une seule précision sur le programme du M.N.A., on jugera à sa valeur la méthode singulière qui consiste à rapprocher Messali de Soustelle — sans oublier, naturellement, les trotskystes.

3^o Vous êtes allé plus loin. Vous avez écrit page 263 :

Présentement, l'influence messaliste sur le sol algérien n'est plus localisable qu'en certains points de l'Oranie, exception faite, peut-être, pour quelques foyers d'agitation qu'elle entretenait tout récemment encore dans Alger même (et qui se trouvaient d'ailleurs entièrement contrôlés par la police).

Et vous avez ajouté en note :

Il faudrait entrer dans le détail du phénomène. On trouvera plus loin un tract du Front National concernant le terrorisme messaliste et, plus particulièrement, l'affaire des attentats mozabites. Il est assez remarquable que l'attitude des pouvoirs publics ait été fort différente, en cette occasion, de celle qu'ils manifestent quotidiennement par ailleurs ; à Alger, un seul agresseur fut arrêté par un malencontreux passant, qui le remit à la police ; dès le lendemain, ledit agresseur était conduit devant le juge d'instruction, et l'on apprit qu'il n'avait fait, au cours de l'interrogatoire, aucune déclaration... Le cas est probablement unique.

A en juger par ce passage de votre livre que j'ai tenu à citer intégralement, vos lecteurs seraient conduits à penser que les messalistes à Alger sont entièrement contrôlés par la police et qu'ils bénéficient de sa protection.

Je ne veux pas croire que vous ayez mesuré la portée de votre texte.

Et pourtant, vous ne pouviez ignorer au moment où vous finissiez d'écrire ce livre qu'une pluie d'arrestations était tombée sur les militants du M.N.A. et notamment à Alger. Vous ne pouviez ignorer, non plus, que parmi les détenus qui ont été les plus torturés par la police se trouvent des dirigeants messalistes tels Moulay Merbah, Abdelaziz et combien d'autres.

Faut-il rappeler que le 5 novembre dernier Mustapha ben-Mohamed, conseiller municipal d'Alger,

(4) Messali Hadj, principal représentant du M.T.L.D., dont l'organisation s'appelle maintenant : **Mouvement National Algérien**. (N.D.L.R.)

accusé d'être l'un des principaux, sinon le principal dirigeant algérois du M.N.A., était arrêté par la police et soumis pendant dix jours à d'atroces supplices.

Avez-vous imaginé le sentiment qu'éprouveraient Mustapha ben Mohamed et ses compagnons s'ils pouvaient derrière les murs de leur prison lire certains chapitres de votre livre ?

Et si vous n'avez voulu cela, il fallait faire preuve d'un minimum d'objectivité.

4° Je lis, page 263 :

L'opération en cause peut toutefois revêtir une forme plus particulière et plus perfide : puisqu'il est devenu manifestement déraisonnable de compter sur les élus musulmans (et à plus forte raison sur quelque ancien leader tel que Ferhat Abbas) pour neutraliser les exigences du Front, on se rabattra sur l'homme qui n'a pas voulu, jusqu'ici, renoncer à ses anciennes prérogatives, qui n'accepte pas encore de faire passer les intérêts du peuple avant les siens : Messali, le rival du Front...

Présenter Messali Hadj comme l'homme qui pourrait neutraliser les exigences du peuple algérien, on croit rêver !

Mais oui, c'est vous qui avez écrit quelques lignes plus haut :

Le récent ralliement de M. Farès lui-même à la thèse nationaliste devrait nous avoir ôté toute illusion sur la possibilité pour un Musulman quel qu'il soit d'exprimer dorénavant quelque autre thèse que ce soit. Au point que si la France demain se proclame décidée à la négociation, il n'est pas du tout exclu que le Front s'y fasse représenter par tel ou tel de ceux qui ont récemment aligné sur lui leurs positions ; car il n'a rien à craindre de ces ouvriers de la dernière heure.

Ainsi, la thèse nationaliste n'aurait plus en Algérie qu'un seul ennemi : Messali Hadj !

Il faut une audace ou une inconscience singulières pour défigurer la réalité à ce point. Depuis plus de trente ans la vie de Messali Hadj se confond avec la naissance et le développement du mouvement national algérien.

Tandis que la plupart des intellectuels algériens se prononçaient pour la théorie de l'assimilation, tandis que le Gouvernement général comblait de prébendes les politiciens collaborateurs, Messali Hadj et ses compagnons de lutte affirmaient l'idée nationale algérienne et la propageaient dans les masses. Ce combat leur valait l'exil, les prisons, la calomnie. Les travailleurs nord-africains avaient pris une part active à la naissance du Front Populaire. Mais déjà en 1938, alors que Messali était incarcéré, des journaux « ouvriers » français confondaient volontairement P.P.F. et P.P.A.

Mais le peuple algérien ne s'y trompait pas. Vichy non plus qui condamnait Messali à 16 ans de travaux forcés. Libéré du bagne de Lambèse cinq mois après le débarquement allié, il est placé aussitôt en résidence forcée. Une commission mixte est créée en décembre 1943 par le gouvernement provisoire d'Alger en vue d'étudier un programme de réformes. Messali est convoqué devant cette commission. Il donne son opinion. On le déporte en Afrique Equatoriale. Ramené à Paris en juillet 1946, il rejoint sa résidence forcée de Bouzaréah. C'est sous son égide et sa direction qu'est alors créé le M.T.L.D.

On connaît le rôle joué par ce grand parti populaire. On sait aussi que début 1952, au cours d'une tournée de propagande qui déplace de grandes foules, Messali est enlevé par la police à Orléansville puis transféré à Niort, aux Sables-d'Olonne et à Angoulême où il est maintenu en résidence forcée.

Comment, en présence d'une vie tout entière marquée par la fidélité à un idéal et par un souci presque trop ombrageux d'intransigeance, vous a-

t-il été possible de présenter Messali comme disposé à neutraliser les exigences du nationalisme algérien au moment même où celui-ci est sur le point de triompher ?

Quels sont l'écrit, le propos, l'attitude qui vous ont permis d'aboutir à cette conclusion que vous aurez bien du mal, j'en suis convaincu, à faire partager aux combattants de la montagne ?

5° Le peuple algérien est aujourd'hui dans l'action. Il est des problèmes sur lesquels la réserve et la discrétion s'imposent au moins provisoirement. Il m'apparaît que vous avez parlé bien légèrement des positions des uns et des autres en ce qui concerne le déclenchement de l'insurrection algérienne. Et quand, sur certains, vous avez gardé le silence c'était par parti pris et non par souci de leur sauvegarde.

Je trouve presque incroyable que vous ayez écrit (page 214) :

Le déclenchement de cette dernière serait dû à une manœuvre des U.S.A. par l'intermédiaire de la Ligue Arabe, laquelle aurait assuré le « Front de Libération Nationale » (F.L.N.) de son appui total, l'incitant de la sorte à engager la lutte beaucoup plus tôt qu'il n'était prévu et sans avoir pu obtenir l'accord des Centralistes. Le sens de la manœuvre U.S. était de créer au gouvernement Mendès-France une difficulté dont il devrait payer la disparition par la signature des accords sur l'Allemagne, on croit savoir qu'un coup de téléphone de M. Foster Dulles au Caire ne tarda pas à sanctionner la compréhension du gouvernement français et que la Ligue Arabe fut alors conviée à s'abstenir.

Et vous ajoutez en note :

Certains informateurs précisent même que 100 milliards lui auraient été remis pour appuyer cette invitation.

Permettez-moi de douter de la valeur de vos informations. Mais même lorsque l'on est dans le secret des choses, il est préférable, dans certaines situations, de s'abstenir, quitte à paraître moins bien informé.

Je regrette d'avoir eu à vous faire ces remarques. Mais, dans un problème si grave, il m'a semblé impossible de ne point souligner votre manque d'objectivité et de laisser passer sans les relever de si grosses atteintes à la vérité.

Vous estimiez devoir prendre parti. C'était votre droit.

Mais critiquer ne veut point dire calomnier.

Yves DECHEZELLES.

La vie des Cercles

Conférence syndicaliste nationale

(Rassemblement de Puteaux)

ASSEMBLEE D'INFORMATION

le mercredi 15 février, à 20 h. 30

120, boulevard Saint-Germain

(métro : Mabillon ou Saint-Germain-des-Prés)

L'Ecole, la Classe ouvrière et le Syndicalisme

R. Guilloché et Roger Hagnauer ouvriront le débat

CERCLE ZIMMERWALD

Les membres du Cercle Zimmerwald se réuniront le dimanche 26 février 1956, à 15 heures, 78, rue de l'Université (Paris-7^e), salle des Nymphes, à droite au fond de la cour (métro Solférino).

A l'ordre du jour : **LE PARTI COMMUNISTE : Les raisons de ses succès ; Les causes de l'échec des oppositions successives depuis trente-cinq ans ; Comment agir dans l'intérêt véritable de la classe ouvrière ?**

Maurice Chambelland ouvrira le débat, en parlant notamment, du récent livre de Pierre Hervé : « La Révolution et les Fétiches ».

Son exposé sera suivi d'une discussion, à laquelle les camarades non membres du Cercle et invités pourront également donner leur point de vue.

Propos condensés...

Parmi nos

LETTRES

REACTIONS DESEPEREES ?

Il est sans doute utile de consacrer dans les journaux français une très grande place aux accidents provoqués par la discrimination raciale aux Etats-Unis. L'assassinat d'un jeune noir, les brimades subies par une étudiante noire ne sont pas seulement des motifs d'indignation. Ce sont des manifestations typiques de la peur et de la haine héréditaires qui soulèvent encore les réactionnaires du Sud.

DE LA TRAGEDIE A L'ESPOIR...

Mais la presse française ne pourrait-elle consacrer la même place aux informations sérieusement contrôlées qui nous parviennent des camps de concentration soviétiques ? Le livre de Joseph Scholmer sur « la grève de Vorkouta » n'a pas eu le retentissement désirable. Le « bulletin d'information de la Commission internationale contre le régime concentrationnaire » (5, rue Daunou, Paris-1^{er}) (nos 4 et 5) nous apprend que des grèves ont éclaté avant et après le mouvement de Vorkouta. Notre camarade Paul Barton parle d'un phénomène général depuis 1952 et d'un « centre organisateur ». Grèves tragiques qui provoquèrent des répressions sanglantes (au camp japonais de Norilsk, on aurait dénombré 1.500 tués et blessés sur 2.500 « concentrationnaires » dans le camp n° 3).

Grèves efficaces, cependant, qui ont souvent abouti à une amélioration du sort des prisonniers.

Grèves menées souvent par des politiques oppositionnels qui portent l'héritage de la Révolution russe.

OBJECTIVITE ORIENTEE

L'École libératrice publie des articles de M. E. Bonne sur « l'expérience russe jugée sans passion ». On nous annonce un deuxième article démontrant que la « grande œuvre » de Staline a toutes les faiblesses et toutes les tares de la dictature. Car le premier (27-1-1956) en dresse l'actif. Et sur quel ton ! Chapeau bas devant le grand homme qui a accompli le miracle de l'industrialisation, mis fin à « la communauté des femmes », supprimé le chômage, protégé l'enfant, « appelé à la vie de l'esprit plus de cent millions d'ignorants ».

Quelques réserves discrètes ne jettent que des ombres légères sur la statue. Si le style de M. Bonne valait celui de Marcel Déat, on croirait lire **L'Œuvre** et ses apologues d'Hitler.

Bien entendu, les « sources » de M. Bonne n'apportent qu'une documentation... filtrée. Il n'est pas question, à propos de cette industrialisation — dont l'accomplissement à un rythme normal ne dépendait pas du « génie de Staline » — d'en évaluer le prix, d'en chercher les monstruosité et les discordances, de décrire les « purges massives » qui en ont marqué le cours...

Et ce rédacteur de **L'École Libératrice**, glorifiant **L'École soviétique**, ignore la brochure de notre ami Franc et le livre de nos amis I. et N. Lazarevitch.

Il est vrai que, grâce à Staline, la science russe a marché à pas de géants. La preuve ? Bogomoletz et son sérum de jouvence (?), Pavlov (qui ne doit rien au régime stalinien) et ses réflexes conditionnés, Mitchourine, défenseur des mutations provoquées (on sait comment les adversaires approuvés par les plus grands savants français ont été convaincus par leur reniement ou leur liquidation).

Mais voyons ! **L'École Libératrice** est une revue ouverte à la discussion. Il suffit d'adresser des rectifications ou des réponses !... Si le cœur vous en dit ! Quant à moi, deux tentatives infructueuses suffisent à ma modestie...

R. H.

L'Égypte et la laïcisation

Nous avons reçu d'un camarade de Syrie la lettre suivante qui apporte des compléments et des rectifications importantes à la note « Sagesse égyptienne », parue dans notre dernier numéro :

La nouvelle loi égyptienne ne saurait en aucune façon être considérée comme progressive et laïque. En effet :

1^o) *Les tribunaux religieux sont supprimés, mais ce sont les juges des anciens tribunaux musulmans qui siègeront dans les nouveaux tribunaux soi-disant laïcs ;*

2^o) *Ces juges régleront les affaires de statut personnel d'après la religion des personnes intéressées. Il n'est donc pas du tout mis fin au statut personnel religieux ;*

3^o) *Le statut personnel musulman sera appliqué non seulement aux ménages dont le mari est musulman et la femme chrétienne, mais à ceux dont les conjoints sont tous deux de confessions non-musulmanes, mais différentes ;*

4^o) *Si au cours d'un procès de divorce l'un des conjoints se convertit à l'islamisme, le droit musulman sera immédiatement appliqué au couple. Ainsi, si un chrétien en instance de divorce veut être sûr d'obtenir la garde de ses enfants, il peut se faire musulman, la loi coranique confiant toujours les enfants au père, dès qu'ils ont atteint l'âge de 7 ans, en cas de divorce.*

Est-il étonnant qu'une telle loi ait soulevé un tollé de protestations de la part des chrétiens, et que le gouvernement égyptien ait dû reculer et promettre de faire des concessions ? Et ce n'est pas seulement l'Église catholique qui a protesté, ce sont toutes les minorités chrétiennes, c'est-à-dire, avec les catholiques, les coptes et les orthodoxes. Si le gouvernement avait promulgué une véritable loi laïque il aurait eu contre lui à la fois les cheikhs musulmans et les prêtres chrétiens, mais il aurait été soutenu par toutes les jeunes forces du pays, qu'elles soient musulmanes, chrétiennes ou israéliennes. En favorisant comme il l'a fait la religion majoritaire, il a abouti à dresser contre lui les minorités et à exacerber les désaccords religieux.

L'Égypte et les autres pays orientaux ont besoin de trouver leur unité dans une laïcisation véritable et non dans une islamisation plus ou moins forcée.

Une laïcisation totale du statut personnel est très difficile, même impossible, à réaliser dans un Etat comprenant différentes communautés ethniques, foncièrement différentes. Elle impliquerait, en effet, l'uniformité du statut personnel pour tous. Or, comment réaliser cette uniformité dans un pays où certains, les musulmans, pratiquent la polygamie depuis des millénaires, tandis que d'autres, les chrétiens, considèrent la polygamie comme un crime ?

La nouvelle loi n'est certainement qu'un pas très timide sur la voie de la laïcisation, mais il semble que c'est tout de même un pas sur cette voie.

Égypte et Palestine

Le camarade parisien dont nous avons publié une lettre sur le sujet ci-dessus dans notre numéro de novembre n'est pas satisfait de la réponse qu'y a faite Louzon. Il nous écrit :

Il m'est impossible de ne pas faire savoir à Louzon mon désaccord avec les idées exprimées dans sa réponse.

Au-dessus de tous les contrats il y a la loi morale.

De juristes pointilleux, nous n'en manquons pas. Les patrons français et les politiciens français sont des modèles du genre. Nous avons eu en Poincaré (Raymond) le champion du droit et du respect des traités. Il nous a valu la guerre de 1914-1918, puis Hitler.

Sans discuter de l'histoire de la Palestine depuis les temps bibliques ou seulement depuis l'époque de la déclaration Balfour, il demeure des faits que ne peut modifier l'appréciation individuelle. L'existence de la ligue arabe et sa politique sont des réalités qu'on est bien obligé d'admettre telles qu'elles sont. La victoire d'Israël a fait 800.000 expulsés (qui auraient pu être reclassés dans les États arabes), la victoire de la ligue arabe ferait 1.500.000 morts.

La loi morale est au-dessus de tout. Tout a fait d'accord ! Mais je n'arrive pas à voir comment le canage, même politique, est moral.

Rapportons ce qu'il s'agissait : il s'agissait de la non-exécution, par R. Nay, d'un contrat de vente d'armes à l'Égypte précédemment signé par la France, pour la raison que les émissions de la Raïo au Caire déplaisaient au Quai d'Orsay. Ainsi, on fait un contrat de vente, l'acheteur exprime son opinion sur la façon dont vous vous conduisez en Afrique du Nord, alors on n'exécute pas le contrat, on se refuse à remplir ses engagements, dans le but avoué de faire changer à l'acheteur ses opinions, ou, tout au moins l'expression de celles-ci.

Et notre camarade trouve moral ce canage ! Droite de morale ! J'avoue que, pour ma part, je ne me nasarderai pas à signer un contrat avec les tenants d'une telle morale.

Par ailleurs, serait-ce aussi une application de la loi morale que la conquête de la Palestine par les sionistes ?

Les indigènes de Palestine vivaient depuis des siècles, au moins depuis le départ des Croisés chrétiens, à peu près en paix, cultivant leurs jardins et faisant paître leurs troupeaux. Ces indigènes étaient, pour la plupart, musulmans, mais ils comprenaient également un bon nombre d'Hébreux de religion juive ; les uns et les autres vivaient plus ou moins en symbiose, comme dans la plupart des pays arabes.

Or, voilà qu'un beau jour, des Européens s'introduisent « pacifiquement » et progressivement chez eux, sous le prétexte qu'ils réverent comme Livres Saints des livres qui ont été écrits la il y a quelque trois mille ans, puis, le jour où ils sont en force, ils brûlent les villages et massacrent les habitants, les forçant à s'enfuir.

Où qu'on a-t-il de la « loi morale » là-dedans ?

En quoi une conquête coloniale est-elle morale, et qui plus est, une conquête coloniale du genre le plus atroce : du genre de la conquête d'extermination ?

Car les conquêtes coloniales peuvent se diviser en deux grandes catégories. Il y a celles où le conquérant se contente d'établir sa domination sur le peuple conquis, qui lui laisse en place ; tel fut le cas dans l'Inde, dans l'Indochine, en Afrique du Nord, etc. Et il y a celles où le conquérant extermine ou extirpe entièrement de son sol la population autochtone : ce fut le cas pour l'Amérique du Nord et l'Australie, où ne vivent plus que quelques milliers d'Indiens et d'Australiens ; et c'est le cas également, aujourd'hui, pour la Palestine, dont 800.000 habitants, sur moins d'un million, ont été extirpés par le conquérant.

C'est ce que notre camarade appelle de la morale ! C'est tout juste une morale de conquistadors !

Quant à l'affirmation que la victoire de la ligue arabe ferait 1.500.000 morts, c'est là une assertion purement gratuite. Lorsque les habitants de ces mêmes pays recouvrèrent Jérusalem, puis toute la Palestine, sur ces autres intrus, les Européens chrétiens qui s'en étaient emparé au onzième siècle sous le même prétexte que les sionistes d'aujourd'hui, le prétexte religieux, ils ne massacrèrent point, à ma connaissance, leurs anciens conquérants, bien qu'ils en auraient peut-être eu, moralement, le droit, ils se contentèrent de les sortir.

Réformes culturelles et révolutions politiques

Du même camarade, sur le second sujet sur lequel il nous avait écrit :

Au sujet des rapports entre révolutions et réformes de l'enseignement, il faut tout de même re-

marquer que Bonaparte, Staline, Mao Tsé Toung sont chacun issus d'une révolution. La révolution française n'est-elle pas Westermann, Cassier, Fouché avant, sinon plus, que Robespierre ? Staline n'est-il pas la personnification de la dictature du prolétariat et l'expression de la philosophie « marxiste-léniniste-stalinienne » ? Lorsque le comité de salut public, la Tcheka, une « administration » chinoise (dont le nom m'est inconnu) mettent à l'individu, comme prix de sa liberté, son exécution immédiate ou différée parfois, il est vain d'espérer d'utiles réformes. Quand un Lyssenko, plus fort que l'inquisiteur de la Renaissance qui obligea Galilée à se retracter, peut réduire au silence définitif (à son idée) de la mort ses contradicteurs, il convient de se méfier. Il est permis de se demander si la liberté individuelle, effective, n'est pas plus favorable au progrès.

La presse annonce comme envisagée la réforme de la langue et de l'écriture chinoises. Cette mesure relèverait de l'objectivité et non de l'idéologie.

Notre camarade noie ici le débat dans un grand nombre de considérations sur la plupart desquelles je suis d'accord avec lui ; d'autre part, je ne comprends pas très bien ce qu'il veut dire en parlant d'« objectivité » et d'« idéologie ».

Mais je le remercie de rappeler un fait très important que j'avais oublié de signaler, à savoir que, non point récemment, mais dès leur prise du pouvoir, les révolutionnaires chinois ont nommé une commission chargée d'établir une écriture phonétique pour le chinois. Réforme qui serait encore bien plus importante que ne l'a été l'établissement du système métrique en France.

Ces deux faits : l'institution du système métrique par la Révolution française et l'institution qu'on peut espérer prochaine, d'une écriture phonétique du chinois par la Révolution chinoise suffisent à montrer à eux seuls comme est bien fondée l'opinion que nous avons émise : les grands changements culturels chez un peuple, les transformations dans ses moyens d'expression se produisent au cours des grandes révolutions politiques. — R. L.

Une suggestion de Grèce

...il serait peut-être utile de publier une série de petites études sur le mouvement ouvrier dans les différents pays, en examinant les transformations de structure, de conception et de mentalité qu'il a subies depuis la deuxième guerre mondiale, pour en dégager ensuite les grandes lignes. Ici les nationalisations ont intégré les syndicats dans l'Etat, là l'économie libérale tient le mouvement syndical à l'écart de la gestion économique, si bien que l'attitude des syndicats est tout autre envers l'Etat et le patronat dans l'un ou l'autre cas. Dans certains pays, comme en Grèce, le mouvement syndical est né avec la législation sociale et l'intervention

l'Etat, sans avoir vécu de vie propre. Si bien que les cas diffèrent suivant chaque situation historique, bien que le vocabulaire demeure identique. On ne s'entend plus, notamment, entre syndicalistes américains et européens...

Voilà ce que nous suggère M. Korakas, d'Athènes, dont nous avons publié une étude sur la situation sociale en Grèce dans notre précédent numéro (à ce propos, rectifions le titre : il s'agissait de la Grèce sans mouvement ouvrier, et non de la grève...). L'idée de ces monographies syndicales nous semble excellente, et correspond à l'effort tenté par la Conférence de Puteaux, sur le plan des régions et des professions. Mais c'est évidemment à nos correspondants étrangers de la réaliser.

Le gérant : J.-P. FINIDORI



Imp. « E. P. », 232
rue de Charenton,
Paris-XII^e

LES FAIT DU MOIS

LUNDI 26 DECEMBRE. — Réunion du Soviet Suprême à Moscou.

JEUDI 29 DECEMBRE. — Signature d'un nouvel accord sur les salaires des mineurs entre les charbonnages de France et les Fédérations F.O. et C.F.T.C.

SAMEDI 30 DECEMBRE. — Accord entre la Chambre syndicale patronale et les syndicats de la Sidérurgie de la Moselle et de Meurthe-et-Moselle par lesquels les travailleurs obtiennent 3 semaines de congé payé. Un accord semblable a été signé pour la Métallurgie du Rhône.

LUNDI 2 JANVIER. — Elections générales dans toute la France et dans les territoires d'outre-mer. 26.677.372 inscrits ; 21.478.142 suffrages exprimés. Les communistes ont 5.492.000 voix ; les socialistes 3.187.000 ; les radicaux 2.952.000 ; le M.R.P. 2.355.000 ; les modérés 3.084.000 ; les poujadistes 2.444.000. En pourcentage, les communistes perdent 0,9 ; les socialistes gagnent 0,6 ; les radicaux 2,7 ; le R.P.F. perd 17,2 sur 1951.

MARDI 3 JANVIER. — Reprise du travail à la tour de contrôle d'Orly.

VENDREDI 6 JANVIER. — Au Chili, proclamation de l'état de siège et arrestation de 51 dirigeants syndicalistes.

SAMEDI 7 JANVIER. — A la suite de la visite du Maréchal Tito en Egypte, un communiqué commun est publié.

Le parti communiste propose aux socialistes et aux radicaux d'établir en commun un programme de gouvernement.

LUNDI 9 JANVIER. — Sanglantes émeutes en Jordanie pour protester contre le pacte de Bagdad.

Au Chili, les syndicats lancent l'ordre de grève générale.

A Belgrade, le maréchal Tito se prononce contre le pacte de Bagdad.

Rebondissement de la grève de la navigation aérienne.

MARDI 10 JANVIER. — Constitution d'un nouveau cabinet jordanien qui se prononce contre toute alliance.

La Diète sarroise a élu le Dr. Ney, leader de la C.D.U., chef du Gouvernement.

MERCREDI 11 JANVIER. — Constitution d'un commandement unifié en Kabylie.

JEUDI 12 JANVIER. — A Tunis, Salah ben Youssef décide d'« entrer en guerre » contre le gouvernement Bourguiba.

SAMEDI 14 JANVIER. — Congrès du Parti socialiste à Puteaux.

Congrès du Mouvement poujadiste.

LUNDI 16 JANVIER. — A Saïgon, opération de police contre le Comité Révolutionnaire.

MARDI 17 JANVIER. — On annonce de Constantine que plus de 100 rebelles algériens ont été tués depuis samedi.

MERCREDI 18 JANVIER. — Rupture des négociations néerlandais-indonésiennes.

VENDREDI 20 JANVIER. — Situation très tendue à Tiemoen.

A l'O.N.U., le Conseil de Sécurité condamne Israël à l'unanimité.

SAMEDI 21 JANVIER. — Nouvel accord entre la Chambre syndicale patronale des Mines de fer de l'Est et les Fédérations F.O. et C.F.T.C.

DIMANCHE 22 JANVIER. — Elections municipales partielles : gains communistes au Havre et à Romans (Drôme).

Message personnel de Boulganine au Président Eisenhower.

VENDREDI 27 JANVIER. — Guy Mollet, secrétaire général du parti socialiste, accepte de constituer le nouveau gouvernement.

Après les Syndicats universitaires autonomes et le Comité national d'action laïque, le Conseil général de la Ligue de l'Enseignement réclame d'urgence l'abolition des Lois Barangé et Saint-Cyr.

SAMEDI 28 JANVIER. — Perquisitions et arrestations à Tunis d'où Salah ben Youssef s'est enfui.

D'où vient l'argent ?

MOIS DE JANVIER 1956

RECETTES

| | | |
|------------------------------------|--------|---------|
| Abonnements ordinaires | 50.230 | |
| Abonnements de soutien | 34.300 | |
| | | 84.530 |
| Souscription | 2.950 | |
| Vente « R. P. » | 1.800 | |
| Vente « Chine » | 400 | |
| | | 89.680 |
| En caisse à fin décembre | | 136.150 |
| | | 225.830 |

DEPENSES

| | |
|---|---------|
| Impression et papier (décembre) | 78.865 |
| Impression et papier (janvier) | 81.426 |
| Frais d'expédition | 10.312 |
| Téléphone | 5.049 |
| Frais généraux | 2.000 |
| Divers | 1.500 |
| | 179.152 |

| | | |
|---------------------------|--------|---------|
| En caisse à fin janvier : | | |
| Espèces | 10.940 | |
| Chèques postaux | 35.738 | |
| | | 46.678 |
| | | 225.830 |

LES ABONNEMENTS DE SOUTIEN

Bonnier (Maroc) 3.000 ; Marzet (Seine) 2.300 ; Gamache (Isère) 1.500 ; Germaine Thomas (Saône-et-Loire) 2.000 ; Duyck (Paris) 1.000 ; Fontaine (Rhône) 1.500 ; Bardin (Ain) 2.500 ; Cuny (Paris) 2.000 ; Escudier (Aude) 2.000 ; Lancia (Jura) 2.000 ; Maupieux 2.000 ; Jagaille (Seine) 2.000 ; Alix (Puy-de-Dôme) 3.000 ; Salmat (Paris) 2.000 ; Rondet (Loire) 1.500 ; M. M. (Seine) 2.000 ; Millot (Paris) 2.000. — Total : 34.300 francs.

LA SOUSCRIPTION

Simplet (Rhône) 200 ; Nicolas (Paris) 500 ; Allègre (Algérie) 200 ; Paupy (Puy-de-Dôme) 500 ; Duingne (Puy-de-Dôme) 200 ; Roche (Alpes-Maritimes) 200 ; Verdellhan (Bouches-du-Rhône) 200 ; Lussagnet (Lot-et-Garonne) 500 ; Sellier (Paris) 100 ; Ali Ferdoussi 150 ; Laplaud (Charente-Maritime) 200. — Total : 2.950 francs.

Entre nous

La R.P. se félicite de favoriser la vie de libres cercles d'études qui devraient provoquer ou prolonger les discussions entretenues par elle. On est heureux de consacrer une large place aux comptes rendus du Cercle Zimmerwald.

Plus discrètement, plus modestement, les cercles formés au lendemain de la conférence de Puteaux manifestent leur existence. D'intéressantes confrontations à la suite d'exposés denses ont été organisées par le Cercle des Métaux en décembre 1955, par celui du Livre, au début de ce mois. Le 15 février, ce sera celui de l'Enseignement. Bientôt, celui du Bâtiment.

Mais il faut qu'un effort similaire soit accompli par nos amis de province,

Il y a aussi les grands problèmes... pour lesquels nous n'offrons pas de solutions « préfabriquées ».

On croirait vraiment à entendre certains que la R.P. a dévié de sa ligne en publiant des thèses qui les hérissent. Cependant, en 1937 — alors que tous les rédacteurs et amis de la R.P. s'unissaient dans la résistance à la guerre et à l'Union Sacrée — la R.P. publiait un article d'Horace (militant révolutionnaire étranger), favorable à l'alliance avec les nations et partis bourgeois antifascistes. Il y eut de brutales réactions. Un vieux camarade exprimait son désir de « prendre la plume » et de traduire son irritation dans un « papier ».

Chambelland répondait alors en notre nom : « Ne vous gênez pas, camarade. Prenez votre plume et allez-y ! Empoignez le sujet à bras le corps ; montrez ainsi que la R.P. est le seul organe où l'on peut, pour l'heure, discuter sérieusement d'aussi graves questions que celles soulevées par Horace et, hélas ! par l'actualité ! » (R.P. 10-11-1937).

Nous ne saurions mieux dire.

A PARAITRE :

Un roman-témoignage de

— A.-V. JACQUET —

REFUS DE PARVENIR

(Vie d'un jeune instituteur campagnard
au début du siècle et naissance du syndicalisme)

Il faut 500 souscripteurs à 500 francs chacun

Adresser les fonds recueillis à

Pierre MONATTE

13, rue de Châtillon, Vanves (Seine)

C.C.P. 3499-99 Paris